



PARTAJ
RAPPORT D'EVALUATION
COPAS

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet .



PARTAJ

Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes

Structure porteuse du projet

C2RP (Centre régional de Ressources Pédagogiques)

Yves OBRÉ, Directeur

Structure porteuse de l'évaluation

COPAS

Véronique PERSUY, Consultante

Durée d'expérimentation : octobre 2009 – décembre 2011

Date de remise du rapport d'évaluation : mars 2012



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

Le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes (**PARTAJ**) a fait l'objet d'une convention entre la Région Nord-Pas de Calais, la Préfecture de Région et le rectorat de l'Académie de Lille. Il portait sur trois axes prioritaires :

- L'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers
- Le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi
- La sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs.

Schématiquement, le plan comprenait donc un volet prévention et un volet réparation, avec l'expérimentation de cinq plateformes territoriales pour l'insertion des jeunes sortis sans solution du système éducatif dans son ensemble.

Les instances opérationnelles et partenariales, appelées Cellules Techniques Locales dans le cadre de ce projet, avaient à repérer les jeunes décrocheurs, à mobiliser toutes les ressources existantes pour apporter des réponses individualisées et adaptées à leur situation. En complément des ressources déjà existantes, des Projets d'Initiative Locale pouvaient être mis en place et financés dans le cadre de ce projet, et un accompagnement par un référent-tuteur pouvait être proposé aux jeunes.

Une équipe de chargés de mission, dédiée au projet a largement contribué à mobiliser les partenaires, et a proposé des modalités concrètes pour le fonctionnement des CTL.

Sur certains territoires, plusieurs CTL ont pu se mettre en place, pour être en proximité avec les jeunes et constituer un groupe pouvant valablement travailler. De ce fait, 12 CTL ont été mises en place (pour 5 territoires), et ont pu traiter de la situation de 1059 jeunes. Le rôle joué par des acteurs nouveaux sur ce champ, que sont les acteurs de l'accompagnement social, a été déterminant à la fois pour repérer les jeunes et reprendre contact avec un certain nombre d'entre eux. Les référents-tuteurs ont assuré un suivi de proximité pour 350 jeunes au travers de rencontre fréquentes et dans une posture d'empathie, suivi qui a été particulièrement apprécié par les jeunes qui en ont bénéficié.

Les projets d'initiative locale ont pu être portés par des structures très diverses (établissements scolaires, associations, collectivités, acteurs économiques, université...) ont permis de proposer des actions à plus de 4000 jeunes, qu'ils s'agissent de jeunes en risque de décrochage ou de jeune ayant déjà décroché (dont une part de ceux dont la situation avait été traitée en CTL). Dans la majorité des cas il s'est agi d'actions qui constituent une étape dans un parcours d'insertion qu'il reste encore à poursuivre. Il est donc difficile d'en mesurer les effets sur leur situation à moyen terme.

Mais, et c'est sans doute l'avancée la plus significative que l'on peut noter, la mise en œuvre de ce projet a eu un effet indéniable sur l'ouverture du partenariat autour des problématiques de formation et d'insertion des jeunes à de nouveaux acteurs, et sur le renforcement des collaborations et des complémentarités sur le terrain.

L'expérimentation a posé les bases de la mise en œuvre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs instituées par la circulaire de février 2011 sur les 5 territoires où elle a eu lieu, et devrait pouvoir se diffuser sur l'ensemble de la région.



Le Projet PARTAJ

Le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes (PARTAJ) a fait l'objet d'une convention entre la Région Nord-Pas de Calais, la Préfecture de Région et le rectorat de l'Académie de Lille. Il portait sur trois axes prioritaires :

- L'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers
- Le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi
- La sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs.

Schématiquement, le plan comprenait donc un volet prévention et un volet réparation, l'amélioration de l'information et de l'orientation contribuant à ces deux volets.

En pratique, le plan comportait quatre composantes, les deux premières s'inscrivant dans le volet prévention et les deux dernières dans le volet réparation :

- 1) Le renforcement de la qualité de l'information et de l'orientation à tous les niveaux
- 2) L'amélioration de la prévention, du repérage et du traitement du décrochage en milieu scolaire, universitaire et en apprentissage
- 3) L'expérimentation de cinq plateformes territoriales pour l'insertion des jeunes sortis sans solution du système éducatif dans son ensemble.
- 4) La mobilisation par les partenaires de toutes les ressources existantes propres à faciliter l'insertion des jeunes décrocheurs.

En complément des ressources déjà existantes, des Projets d'Initiative Locale pouvaient être mis en place et financés dans le cadre de ce Plan, et il était prévu de proposer aux jeunes un accompagnement par un référent-tuteur.

En outre le projet insistait sur l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance autour de cette question de l'avenir des jeunes, à la fois au niveau régional et au niveau de chacun des territoires d'expérimentation.

S'il émanait d'une volonté politique forte, le projet était administrativement et techniquement porté par le Centre Régional de Ressources Pédagogiques (GIP État-Région). Une équipe de 7 chargés de mission a été recrutée en CDD, pour conduire la mise en œuvre de ce projet ; 5 d'entre eux étaient spécifiquement affectés chacun à l'un des territoires d'expérimentation

Dans le cadre de ce Plan global concernant l'avenir des jeunes, l'expérimentation PARTAJ dont il est question ici a finalement porté principalement sur les deux dernières composantes du Plan que sont

- la mobilisation de l'ensemble des partenaires au travers de plateformes à l'échelle de chacun des cinq territoires retenus ;
- la mobilisation de l'ensemble des ressources « de droit commun » ou spécifiques à PARTAJ, pour répondre aux besoins des jeunes décrocheurs.

Sur l'ensemble du déroulement du projet, d'octobre 2009 à décembre 2011, on peut considérer 4 phases dans cette expérimentation :

Phase 1. Octobre 2009 – mars 2010 : Préparation et installation du pilotage technique régional, et mise en place d'une équipe de chargés de mission, dédiée au projet ;

Phase 2. Mars 2010 – juillet 2010 : état des lieux et ressources sur les territoires, mobilisation des acteurs sur les territoires et transversaux, élaboration des modalités concrètes de travail ;

Phase 3. À compter de septembre 2010 : démarrage opérationnel des Cellules Techniques Locales sur les territoires, pour le repérage des jeunes et le « traitement » des situations repérées ;

Phase 4 : À compter de mars-avril 2011 : démarrage des actions spécifiques à PARTAJ : suivi par des référents-tuteurs et Projets d'Initiative Locale (avec une 2^{ème} vague en septembre 2011).

L'évaluation

L'évaluation du projet s'est intéressée aux différents aspects présentés comme nouveaux (et donc à expérimenter) dans le projet, c'est à dire à la fois

- aux formes et modalités de gouvernance partenariale aux différents niveaux
- aux articulations entre les différentes composantes du projet et notamment entre la dimension prévention et la dimension réparation
- aux modalités opérationnelles mises en place pour atteindre les objectifs visés.

Pour disposer d'éléments au regard de ces différentes dimensions, l'évaluation s'est articulée étroitement au déroulement du projet sur toute la durée.

Nous avons procédé par des entretiens avec des acteurs impliqués dans le dispositif aux différents niveaux complétés par un questionnaire, la participation/observation de tous types de réunions partenariales, des rencontres régulières avec les chargés de mission. Par ailleurs nous nous sommes appuyés sur les données quantitatives fournies par les CTL sur les différents territoires.

La réalisation

Sur les 5 territoires d'expérimentation 5 CTL se sont mises en place (sur certains territoires particulièrement « denses », le fait de mettre en place plusieurs groupes partenariaux pour traiter des situations des décrocheurs a permis de réunir des partenaires effectivement amenés à travailler ensemble et d'être en proximité avec les jeunes. Ces CTL ont réuni les acteurs habituellement investis autour des parcours d'insertion des jeunes (Mission locale et MGI notamment) mais aussi d'ouvrir largement aux acteurs de l'accompagnement social. Leur participation a constitué une réelle avancée, permettant notamment de repérer des jeunes perdus de vue par les institutions et de reprendre contact avec eux, comme d'apporter un éclairage nouveau sur leur situation. Sur les 5 territoires, les CTL ont traité ensemble 1059 situations de jeunes sur une période de fonctionnement effectif de 12 mois. La grande majorité de ces jeunes étaient de faible niveau de formation (V et infra), même si elles ont pu aussi s'intéresser à des situations d'étudiants décrocheurs.

Certains de ces jeunes (350) ont été accompagnés par un référent-tuteur. Ces personnes, majoritairement issues du secteur associatif ont adopté une posture empathique vis-à-vis des jeunes, et sont intervenues de manière très souple et dans une grande proximité avec les jeunes (et quelquefois avec leur famille). Le fait qu'ils n'appartiennent pas aux institutions « habituelles » que sont l'éducation nationale ou la mission locale, vis-à-vis desquelles les jeunes avaient une certaine défiance a permis d'établir une relation de confiance et a favorisé leur remobilisation.

Pour un certain nombre des jeunes dont la situation a été traitée en CTL, les réponses ont d'abord été de renouer les contacts pour un bilan de leur situation et souvent de ré-enclencher une dynamique de projet professionnel. Pour 28 % d'entre eux l'accompagnement a été repris par la mission locale ou la MGI. Certains ont pu entrer dans des actions existantes sur les territoires, notamment des actions visant la définition de projet ou une préparation à l'alternance.

PARTAJ a aussi permis de mettre en place un certain nombre d'actions complémentaires à ce qui existait déjà (les Projets d'Initiative Locale) : 66 projets auxquels ont pu participer un peu plus de 4000 jeunes, tant sur le volet prévention que dans des actions destinées aux jeunes décrocheurs. Ces projets ont été proposés par des acteurs très divers : établissements scolaires, université, associations, collectivités, organisation patronale... Quelques projets s'adressaient en outre aux enseignants d'une part ou aux parents d'autre part.

Ces projets ont été autant d'opportunités supplémentaires pour les jeunes, et les bénéficiaires ont largement dépassé les jeunes dont la situation était traitée en CTL. Il est toutefois difficile d'en tirer un bilan précis :

- les bilans de ces actions au 31 décembre étaient très lacunaires
- pour bon nombre d'entre elles ces actions ne constituaient qu'une étape dans le parcours des jeunes (une part de ces actions avaient pour objectif de remobiliser les jeunes et de définir un projet professionnel)

Or il semble difficile d'assurer une traçabilité des jeunes sur la durée pour connaître les effets à moyen terme, en termes d'accès à une qualification et/ou à l'emploi (les chargés de mission PARTAJ, qui ont assuré l'animation des CTL et le suivi des données étaient en poste pour la durée de l'expérimentation et ont cessé leurs fonctions au 31 décembre 2011).

Un séminaire inter-territoires a été mis en place ; même s'il est arrivé trop tardivement pour réellement enrichir l'action dans le cadre du projet, il faut néanmoins souligner que les échanges entre sites ont été particulièrement utiles pour favoriser la mutualisation et la capitalisation des pratiques... qui pourra sans doute être bénéfiques aux plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui ont maintenant vu le jour.

Enseignements à tirer de cette expérimentation et transférabilité

Nous pouvons souligner quelques aspects significatifs de la mise en œuvre de PARTAJ qu'il apparaît important de garder à l'esprit :

- La mobilisation la plus large sur la problématique du décrochage et l'amélioration du partenariat étaient explicitement visées par le projet et c'est certainement une

des avancées les plus significatives que l'on a pu constater. Des acteurs nouveaux sur ce champ sont apparus incontournables et une meilleure connaissance mutuelle a permis de faire évoluer les représentations et de construire des modalités de travail en commun, comme de mieux connaître les actions menées par chacun (et donc les ressources existantes). Cela constitue un facteur favorable à une meilleure réactivité et pertinence dans les réponses apportées aux jeunes sur un territoire. Mais construire ce partenariat a pris un certain temps.

- Le rôle joué par les chargés de mission expressément recrutés pour ce projet a été sur cette dimension essentiel. Et il faut souligner que leur « neutralité institutionnelle » (ils étaient connus sous l'intitulé « chargés de mission PARTAJ ») a permis effectivement d'élargir le partenariat et de diminuer les risques de « crispations » des acteurs dont les relations et les coopérations ne sont pas toujours faciles.
- Le fait que les référents-tuteurs n'appartiennent pas aux structures habituelles, de l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes semble avoir joué un rôle important quant à l'adhésion des jeunes (notamment ceux qui rejettent fortement l'éducation nationale et la mission locale).
- L'articulation entre la dimension prévention du décrochage et l'action en direction des jeunes décrocheurs est restée difficile, à la fois en termes de transmission d'informations et de données, et sur le plan de la réflexion autour de cette problématique du décrochage.
- Pourtant des actions complémentaires aux actions de droit commun (les Projets d'Initiative Locale) ont été mises en place et financées dans le cadre de PARTAJ. Ces projets ont concerné autant le volet prévention que le volet réparation. On peut néanmoins regretter que ces projets aient été mis en place dans une logique d'offre et non pas suite à une réflexion collective des acteurs sur les manières les plus pertinentes de répondre à ces besoins... Cela aurait sans doute pu ouvrir la « gamme des réponses » apportées aux jeunes, et aller, autant que faire se peut, vers des actions réellement innovantes et peut-être encore plus partenariales.
- La volonté d'une gouvernance partenariale a permis de mobiliser largement sur la problématique du décrochage. Mais le pilotage partenarial n'a pas été facile à mettre en place (il n'a réellement existé que sur un territoire). Il faut noter qu'un tel pilotage (à l'échelon régional comme au niveau territorial suppose qu'aux différents niveaux décisionnels, les partenaires-pilotes introduisent de la souplesse dans leur modes de fonctionnement habituels (critères et circuits de prise de décision notamment), pour faciliter les choses sur le plan opérationnel et sur le terrain, de manière à globalement gagner en réactivité et efficacité.

Cette expérimentation a posé les bases de la mise en place des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs telles qu'instituées par la circulaire de février 2011, même si les publics visés par ces plateformes sont plus restrictifs. Elle a en tout état de cause permis de tester des modalités de travail qui devraient pouvoir, au moins en partie, être maintenues sur les 5 territoires d'expérimentation, et seront sans doute étendues à l'ensemble de la région.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'EXPÉRIMENTATION

Objectifs du projet.....	11
Descriptif et déroulement de l'action expérimentée.....	12

L'ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation.....	15
Modalités de l'évaluation.....	16

LES ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	17
Pilotage et gouvernance.....	17
Le pôle PARTAJ.....	20
Les modalités de travail spécifiques à PARTAJ.....	22
Les publics touchés par l'expérimentation.....	36

LES EFFETS DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTÉ	40
Les effets sur le public bénéficiaire	40
Les effets sur les acteurs.....	43

VALIDITE EXTERNE DES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE GENERALISATION/ESSAIMAGE	45
Caractère expérimental du dispositif évalué.....	45
Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle	46
Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation	48

CONCLUSION GÉNÉRALE



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

Le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes (PARTAJ) a fait l'objet d'une convention entre la Région Nord-Pas de Calais, la Préfecture de Région et le rectorat de l'Académie de Lille. Il portait sur trois axes prioritaires :

- L'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers
- Le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi
- La sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs.

Schématiquement, le plan comprenait donc un volet prévention et un volet réparation, l'amélioration de l'information et de l'orientation contribuant à ces deux volets.

En pratique, le plan comportait quatre composantes, les deux premières s'inscrivant dans le volet prévention et les deux dernières dans le volet réparation :

- 5) Le renforcement de la qualité de l'information et de l'orientation à tous les niveaux
- 6) L'amélioration de la prévention, du repérage et du traitement du décrochage en milieu scolaire, universitaire et en apprentissage
- 7) L'expérimentation de cinq plateformes territoriales pour l'insertion des jeunes sortis sans solution du système éducatif dans son ensemble.
- 8) La mobilisation par les partenaires de toutes les ressources existantes propres à faciliter l'insertion des jeunes décrocheurs.

En complément des ressources déjà existantes, des Projets d'Initiative Locale pouvaient être mis en place et financés dans le cadre de ce Plan, et il était prévu de proposer aux jeunes un accompagnement par un référent-tuteur.

En outre le projet insistait sur l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance autour de cette question de l'avenir des jeunes, à la fois

- au niveau régional, par un pilotage conjoint de l'Education Nationale et autres services de l'Etat (SGAR et DIRECCTE), et de la Région
- au niveau territorial, par un pilotage conjoint du Sous-Préfet et d'un élu au Conseil Régional, et la mise en place d'une instance partenariale élargie (c'est ce que recouvre ici le terme Plateforme ; l'instance opérationnelle étant désignée dans PARTAJ par le terme « CTL : cellule technique locale »).

L'évaluation du projet s'est intéressée aux différents aspects présentés comme nouveaux (et donc à expérimenter) dans le projet, c'est à dire à la fois

- aux formes et modalités de gouvernance partenariale aux différents niveaux
- aux articulations entre les différentes composantes du projet et notamment entre la dimension prévention et la dimension réparation
- aux modalités opérationnelles mises en place pour atteindre les objectifs visés.

I.L'EXPÉRIMENTATION

Objectifs du projet

L'expérimentation PARTAJ dont il est question ici a finalement porté principalement sur les deux dernières composantes du Plan que sont

- la mobilisation de l'ensemble des partenaires au travers de plateformes à l'échelle de chacun des cinq territoires retenus
- la mobilisation de l'ensemble des ressources « de droit commun » ou spécifiques à PARTAJ, pour répondre aux besoins des jeunes décrocheurs.

De façon synthétique, on peut dire que la finalité du projet consistait à « miser » sur **l'optimisation du dispositif de repérage** des situations de décrochage et sur la **qualité d'un large partenariat** pour améliorer les réponses actuelles et/ou en faire émerger de nouvelles.

Le projet PARTAJ visait :

- √ Un meilleur repérage des jeunes sortis prématurément du système scolaire
- √ Un renforcement et un élargissement des partenariats notamment territoriaux à la fois pour le repérage des jeunes et pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations et problématiques de ces jeunes.
- √ Une plus grande personnalisation, réactivité et fluidité des réponses apportées aux jeunes.

Différents projets à articuler

Il faut noter que plusieurs projets d'expérimentation en réponse à l'appel à projets du FEJ autour du décrochage, mais aussi autour d'autres thématiques visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ont été mis en place sur la Région Nord-Pas de Calais. Dans la mesure où PARTAJ avait pour ambition de mobiliser largement les partenaires, d'articuler prévention et réparation, d'améliorer le repérage des jeunes décrocheurs et de leur apporter des réponses en s'appuyant prioritairement sur les l'existant (avant de mettre en place des actions spécifiques à ce projet), les porteurs de PARTAJ ont au démarrage eu le souci de chercher les articulations possibles.

Il faut notamment signaler le projet SYMSER¹ (Système Mutualisé de Suivi des Elèves en Région) porté par l'Académie de Lille, elle-même inscrite dans le pilotage de PARTAJ. Le choix des territoires d'expérimentation a été fait dans cette perspective d'articulation : mise en place de SYMSER sur 7 territoires, dont 5 étaient les mêmes que ceux de PARTAJ. Ce projet SYMSER avait à la fois :

- Un objectif de quantification du décrochage
- Un objectif de qualification des motifs du décrochage

Et des objectifs connexes :

- En s'appuyant sur les éléments qualitatifs, adapter les modalités d'action en prévention (« mieux connaître pour mieux agir »)

¹ La mise en œuvre de SYMSER (AP1-224) a été arrêtée en 2010 en raison de la mise en place du Système Interministériel d'Echange d'Informations. Il a fait l'objet d'une évaluation par nos soins.

- Favoriser les articulations entre les différents acteurs de l'Education Nationale autour de chaque situation (relais EPLE-CIO-MGI).

C'était en partie sur ce projet SYMSER que s'appuyait la dimension « prévention » du décrochage inscrite dans PARTAJ.

Descriptif et déroulement de l'action expérimentée

Un portage politique et partenarial

Le projet a fait l'objet d'un portage politique fort par des élus de la Région, et pour insister sur son caractère partenarial et son ambition, une commission du CCREFP (la C9) a été créée expressément pour suivre ce projet. Elle réunissait un grand nombre d'acteurs, qui a encore été élargi par rapport à la composition habituelle du CCREFP, compte tenu de la nature du projet : services de l'Etat et de la Région, élus, sous-préfets, partenaires sociaux, animateurs de bassins de l'Education Nationale, Animation Régionale des Missions Locales, fédérations de parents d'élèves, etc. Elle était co-présidée par le recteur d'académie et un vice-président de la Région. Elle s'est réunie 3 fois :

- En janvier 2010 pour présenter le projet et son évaluation, en vue sensibiliser/mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux à cette problématique du décrochage.
- En mai 2010 pour signifier le démarrage « officiel » de la mise en œuvre du projet sur les territoires, avec l'annonce de réunions de lancement des plateformes sur chacun des territoires, et présenter les premières avancées pour une mise en œuvre opérationnelle (constitution de l'équipe de chargés de mission, modalités de fonctionnement envisagées sur les territoires)
- En janvier 2012, pour faire un bilan de ce qui avait été réalisé sur toute la durée du projet (à la fois concernant le projet PARTAJ et le projet SYMSER) et donner les premiers éléments d'évaluation.

Dans la stricte déclinaison de cette C9, sur chacun des territoires a été organisée une réunion largement ouverte aux acteurs locaux pour leur présenter le projet et « donner le coup d'envoi » à sa mise en œuvre effective. Chacune de ces réunions a été présidée par l' élu régional initiateur du projet et le recteur d'académie (ou son représentant). En raison de leurs contraintes d'agenda, ces réunions ont eu lieu, selon les territoires entre Juin et Novembre 2010 :

- 2 en juin-début juillet
- 2 en septembre
- 1 en novembre.

De cette rencontre devait émerger une instance de suivi/pilotage territorial, co-présidée par le sous-préfet et un élu : la plateforme territoriale².

² Le terme de Plateforme correspond donc ici à ce qu'on peut considérer plutôt comme un groupe de pilotage territorial, et non pas comme l'instance opérationnelle de suivi des décrocheurs comme elle a été définie par la circulaire du 10 février 2011. Dans PARTAJ, cette instance a été appelée Cellule Technique Locale (CTL).

Un portage technique et opérationnel

Sur le plan administratif et opérationnel le projet PARTAJ était porté par le Centre Régional de Ressources Pédagogiques (C2RP) qui est un GIP État Région. L'équipe de chargés de mission spécifiquement recrutée dans le cadre de ce projet a constitué en son sein un service spécifique : le Pôle PARTAJ.

Le pilotage au niveau régional

Au niveau régional, le projet était piloté conjointement par la Région, le Rectorat d'académie, le SGAR et la DIRECCTE. Le comité de pilotage a eu quelques difficultés à se réunir et à assurer un réel *pilotage conjoint* du projet (nous y revenons plus loin dans ce document).

A contrario, un groupe technique, constitué de représentants de ces diverses institutions s'est rapidement mis en place pour traiter ensemble des questions directement liées aux aspects opérationnels et très concrets du projet. Sa première tâche a été de recruter une équipe opérationnelle dédiée à ce projet au sein du C2RP (nous y revenons ci-dessous).

Dès lors que cette équipe dédiée a été en place, le comité technique a eu à valider les modes opératoires prévus pour les CTL, les documents élaborés pour leur fonctionnement ou pour la communication, les appels à Projets d'Initiative Locale et appels à candidatures de référents-tuteurs, le choix des projets et structures retenus et financés dans le cadre de PARTAJ, etc.

Ce groupe technique s'est réuni très fréquemment, et jusqu'à un rythme hebdomadaire à certaines périodes (notamment au cours de l'année scolaire 2010-2011).

Une équipe dédiée au projet

Dès Janvier 2010, il a été procédé au recrutement d'une équipe dédiée au projet composée de 7 personnes :

- une chargée de mission régionale, responsable du Pôle PARTAJ : animation de l'équipe et coordination globale,
- 5 chargés de mission territoriaux, affecté chacun à l'un des 5 territoires d'expérimentation,
- une chargée de mission « transversale » à l'échelle de la région (et au-delà des 5 territoires d'expérimentation) autour de l'apprentissage et du réseau des écoles de la deuxième chance.

Cette équipe a pris ses fonctions en mars 2010 et disposé de locaux qui lui ont été spécifiquement affectés. En outre 4 chargés de mission territoriaux se sont vus attribuer un bureau sur leur territoire (en sous-préfecture).

Jusqu'au lancement effectif des plateformes sur les différents territoires, les chargés de mission ont :

- rencontré et cherché à mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires, susceptibles de contribuer au projet, en cherchant à « ouvrir » le plus largement possible ;
- réalisé un état des actions existantes et des ressources sur les différents territoires
- collectivement élaboré les modalités concrètes de fonctionnement des Cellules techniques locales et construit les outils qui leur paraissaient nécessaires.

Dès lors que les CTL ont commencé à fonctionner (à compter de septembre 2010), les chargés de mission ont animé les séances de travail, et mené l'ensemble des démarches pour mener à bien les différentes étapes.

Un suivi quantitatif a été réalisé au niveau de chacun des territoires, agrégé au niveau régional (montée en charge, caractéristiques du public, réponses proposées aux jeunes, etc.)

Les Cellules Techniques Locales

Ce sont les instances opérationnelles sur chacun des territoires (selon la taille et la « densité » du territoire, il a pu y avoir plusieurs CTL sur un même territoire, par exemple une par commune ou groupe de commune.

Elles réunissaient les partenaires opérationnels pour examiner les situations de jeunes qui avaient été repérés comme décrocheurs, et décider des « suites à donner »/propositions de réponse à ces jeunes, puis avaient à assurer le suivi des décisions et du devenir des jeunes.

Les actions spécifiques à PARTAJ

Les projets d'initiative locale

Un appel à projets a été lancé sur tout la région (et pas seulement sur les territoires d'expérimentation) pour des projets permettant d'enrichir et diversifier les réponses apportées aux jeunes. Ces projets pouvaient tout aussi bien porter sur la prévention du décrochage ou être destiné aux jeunes qui avaient déjà décroché.

Les référents-tuteurs

Un appel à candidatures de référents-tuteurs pour accompagner des jeunes bénéficiant de cette expérimentation a été lancé. La proposition d'être accompagné par un référent-tuteur émanait de la CTL.

En synthèse : un déroulement en 4 Phases

Sur l'ensemble du déroulement du projet, d'octobre 2009 à décembre 2011, on peut considérer 4 phases dans cette expérimentation :

Phase 1. Octobre 2009 – mars 2010 : Préparation et installation du pilotage technique régional, et mise en place d'une équipe de chargés de mission, dédiée au projet

Phase 2. Mars 2010 – juillet 2010 : état des lieux et ressources sur les territoires, mobilisation des acteurs sur les territoires et transversaux, élaboration des modalités concrètes de travail

Phase 3. À compter de septembre 2010 : démarrage opérationnel des Cellules Techniques Locales sur les territoires, pour le repérage des jeunes et le « traitement » des situations repérées

Phase 4 : À compter de mars-avril 2011 : démarrage des actions spécifiques à PARTAJ : suivi par des référents-tuteurs et projets d'initiative locale (avec une 2^{ème} vague en septembre 2011).

II.L'ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation

Le projet PARTAJ est un projet complexe dont il était impossible d'évaluer toutes les composantes et caractéristiques dans le détail. Nous avons donc privilégié les dimensions mises en avant par les porteurs du projet comme devant modifier significativement les modalités d'intervention à destination des jeunes décrocheurs, et retenu quelques objets principaux à évaluer.

Les objets d'évaluation

Les formes et modalités de gouvernance

Le terme de gouvernance recouvre à la fois

- la manière de définir le projet, ses finalités et objectifs et les grandes directions à suivre pour sa mise en œuvre
- la manière de le piloter : suivre son avancée pour le réorienter, l'infléchir ou le réajuster si nécessaire,
- la manière de « soutenir » le projet, c'est-à-dire mettre en place des conditions favorables à sa mise en œuvre

Il s'agissait donc d'évaluer la qualité et l'articulation/cohérence de la gouvernance partenariale du projet au niveau régional et au niveau de chacun des 5 territoires départementaux.

Le repérage partenarial

Cela concerne notamment

- la composition des CTL et le travail réalisé par ces cellules sur chacun des territoires
- l'articulation avec le projet SYMSER porté par l'éducation Nationale et l'articulation avec le travail mené en prévention au sein des établissements

Il s'agissait donc d'examiner les modalités effectivement mises en place sur le plan opérationnel et leur efficacité en termes de nombre de situations réellement traitées. Il s'agissait aussi de repérer les caractéristiques des jeunes effectivement touchés par le projet.

Les réponses apportées aux jeunes

Cela concernait autant

- la mobilisation des réponses déjà existantes sur le territoire.
- les actions spécifiques à PARTAJ :
 - Projets d'initiative locale
 - Accompagnement par un référent-tuteur.

Il s'agissait de voir quels types de réponses étaient apportées aux jeunes, et en quoi la mise en place d'actions spécifiques apportaient réellement un « plus » pour les jeunes sur les territoires.

Mais compte tenu du nombre d'actions menées dans le cadre des PIL et de leur diversité, il n'était pas possible, dans le cadre de cette évaluation globale, de prendre connaissance de

ces projets dans le détail, ni de mener des investigations approfondies sur chacun de ces PIL, pour éventuellement repérer les projets les plus innovants et/ou les plus pertinents.

Le fonctionnement global du projet

Il importait notamment de voir quel rôle spécifique était joué par les chargés de mission (Pôle PARTAJ au sein du C2RP), et ses effets.

Cet aspect est notamment à prendre en compte dans la mesure où la constitution d'une telle équipe était directement liée à la situation d'expérimentation.

Les référentiels d'évaluation

Nous avons cherché à mobiliser plusieurs référentiels pour cette évaluation :

- La conformité par rapport au projet initial : cette dimension est importante dans la mesure où il s'agit d'un projet à la fois ambitieux et complexe, et dont les modalités concrètes n'étaient pas encore définies au moment de son acceptation dans le cadre des projets financés par le FEJ.
- L'impact au regard du public visé à la fois qualitativement et quantitativement
- La cohérence entre les différentes composantes de l'action (par exemple la dimension régionale et territoriale, ou encore entre la dimension « prévention » et la dimension « réparation ») ou avec d'autres actions existantes,
- L'efficacité et l'efficacités des modalités de travail mise en œuvre pour repérer et toucher les publics, pour leur proposer des réponses adaptées à leur situation
- L'opinion des bénéficiaires et des acteurs sur l'intérêt du projet et ses effets.

Modalités de l'évaluation

Nous avons mené notre évaluation en articulation étroite avec le déroulement du projet, et notamment en fonction des différentes phases de mise en œuvre telles qu'elles ont été précisées plus haut.

Sur le plan qualitatif

Nous avons notamment

- Mené des entretiens avec les principaux acteurs impliqués tant dans le pilotage régional ou territorial du projet
- Mené des entretiens avec certains des acteurs impliqués dans la mise en œuvre sur les différents territoires
- Rencontré régulièrement les chargés de mission, soit collectivement soit individuellement pour recueillir les éléments spécifiques au territoire auquel il étaient affectés
- participé/observé des réunions partenariales, au niveau régional
 - o C9 du CCREFP
 - o Groupe de pilotage
 - o Groupe technique régional
 - o Séances de travail organisée avec d'autres acteurs à ce niveau : avec d'autres porteurs de projets d'expérimentation sur la région, avec l'ARML
 - o Séminaire réunissant des membres des CTL des différents territoires.
- participé/observé des réunions partenariales au niveau territorial : CTL, réunions de plateformes

- recueilli et analysé tous documents produits dans le cadre du projet : comptes-rendus de réunions, relevés de décision, supports et outils pour le fonctionnement, appels à projets d’initiative locale, appels à candidature de référents-tuteurs (ainsi que la prise de connaissance des projets reçus et des projets acceptés), etc.
- entretiens avec des jeunes accompagnés dans le cadre du projet et/ou participants à des PIL.

Nous avons en outre réalisé un questionnaire en ligne auprès de l’ensemble des acteurs impliqués sur les territoires, qu’il s’agisse des participants aux CTL, des porteurs de projets d’initiative locale ou de structures proposant des référents-tuteurs. Cette démarche n’était pas initialement prévue, mais compte tenu du nombre important d’acteurs impliqués, et du nombre forcément limité d’entretiens que nous pouvions mener, compte tenu en outre des différences qui apparaissaient entre les territoires, nous avons cherché à recueillir le plus largement possible les points de vue des acteurs sur le projet.

Sur le plan quantitatif

Concernant les données quantitatives, nous nous sommes appuyés sur les données fournies par le Pôle PARTAJ concernant chacun des territoires : nombre de jeunes repérés et dont la situation a été examinée en CTL, caractéristiques des publics, types de réponses proposées, nombre de jeunes suivis par un référents-tuteurs, nombre de jeunes participant à un PIL, etc.

Nous avons par ailleurs les données SYMSER quantifiant les jeunes repérés comme décrocheurs ou en voie de décrochage.

Par contre il n’a pas été possible de disposer des données de l’ARML.

Aucun élément ne permettait de connaître le délai écoulé entre le moment du décrochage et le moment où les jeunes étaient repérés et « contactés » pour une intervention dans le cadre de PARTAJ.

En synthèse : des investigations nombreuses et multidimensionnelles en raison de l’ampleur et la complexité du projet ; une évaluation « en continu », articulée aux différentes phases de mise en œuvre du projet, à forte dimension qualitative, et centrée sur les processus d’élaboration et de mise en place des modalités de travail partenarial autour des situations de décrochage.

III. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

RÉSULTATS DE L’ÉVALUATION

Pilotage et gouvernance

L’échelon régional

S’il y avait un réel accord sur les ambitions et les finalités du projet marqué par la signature de ce Plan pour l’Accompagnement des Jeunes entre toutes les institutions parties prenantes et membres du groupe de pilotage régional, la déclinaison opérationnelle devait

impérativement passer par une série de choix plus techniques. Cela nécessitait de nombreux ajustements entre les modalités « habituelles » de fonctionnement de chacun, qui ont quelquefois été difficiles à trouver.

On a pu noter une réelle mobilisation de tous pour faire avancer les questions qui se posaient ou tenter de lever les freins à la mise en œuvre sur le terrain. Néanmoins :

- Il a été quelquefois difficile aux institutions de se saisir collectivement, dans le cadre d'un groupe de pilotage, des problèmes rencontrés et des freins observés, chacun cherchant plutôt à intervenir « en direct » auprès des acteurs qui relevaient de sa propre institution ou de ses services. Ces interventions, qui n'avaient pas fait l'objet d'une concertation préalable ont pu être contradictoires et avoir des effets négatifs sur la mobilisation de certains acteurs, voire générer des tensions entre acteurs relevant d'institutions différentes sur le terrain...
- Les délégations réelles de chacun des participants au groupe de pilotage technique au nom de son institution n'étaient pas toutes de même niveau et les circuits et délais de validation des options retenues et des décisions n'étaient pas identiques d'une institution à l'autre. Ceci a entraîné quelquefois des délais qui ont pu générer incompréhension et « impatience » de la part des acteurs sur le terrain, et fragiliser leur mobilisation. Cela a notamment été problématique
 - au cours de la période d'installation du projet et pour un démarrage effectif des CTL sur certains territoires (les premières réunions de Plateformes territoriales qui devaient signifier le démarrage effectif du projet sur les territoires ont été particulièrement tardives : juin à novembre 2010)
 - au moment du lancement des Projets d'Initiative Locale et des référents-tuteurs : les appels à projets et à candidatures ont eu lieu au dernier trimestre 2010, et les décisions ont ensuite tardé à être transmises aux structures qui y avaient répondu.
- L'équilibre n'a pas été facile à trouver entre un cadrage technique régional suffisamment précis pour une cohérence sur l'ensemble de la région et la souplesse et les marges de manœuvre qu'il était indispensable de préserver pour que chaque territoire puisse se l'approprier et le décliner en fonction de ses spécificités, et pour renforcer les possibilités d'innovation (indispensables pour qu'on puisse réellement parler d'expérimentation). Là encore les positions des différentes institutions et structures partenaires comme leur capacité à laisser place aux initiatives locales n'étaient pas identiques.
- L'articulation avec le projet SYMSER n'a pas été portée par ce niveau régional. A titre d'exemple, les données quantitatives issues de SYMSER dont disposait le rectorat, n'ont pas été portées à la connaissance des autres acteurs, ni au niveau régional, ni sur les territoires.
- En outre la circulaire de Février 2011 instituant les plateformes de suivi des décrocheurs a introduit une période de flottement dans le pilotage comme dans la mise en œuvre de PARTAJ (dont personne ne savait si l'expérimentation allait être purement et simplement abandonnée... incertitude qui a duré plusieurs mois). L'introduction, par la circulaire, de l'échelon départemental comme étant celui auquel serait piloté ces plateformes a lui aussi généré quelques tensions autour de l'articulation entre la dimension « expérimentation » et la généralisation des modalités de travail de PARTAJ dans ce cadre. Cela s'est notamment joué autour d'un séminaire de réflexion et d'échange autour des pratiques mise en œuvre entre les

territoires, qui a été plusieurs fois reporté. (Nous revenons sur ce point plus loin dans ce document).

Globalement PARTAJ a été mené en conformité avec le projet initial. Nous notons néanmoins deux aspects qui y étaient inscrits et qui n'ont pas été réellement traités dans le cadre de l'expérimentation :

- il était prévu de travailler à faire évoluer les pratiques d'orientation des jeunes. Il ne semble pas que cette dimension ait réellement été travaillée de façon collective dans le cadre du projet. Nous avons juste noté un projet porté par le CRIJ et financé dans le cadre des PIL (élaboration et diffusion d'un « jeu des métiers porteurs ») et des projets portés par une association autour de l'orientation des jeunes filles, mis en œuvre sur trois territoires.
- avait été affirmée la volonté d'associer les parents au projet (les fédérations de parents d'élèves avaient même été désignées co-rapporteurs de la Commission PARTAJ du CCREFP ; elles ont été présentes à la réunion de mai 2010). A notre connaissance, rien n'a été fait ni pour les associer dans la réflexion sur le décrochage et les modalités d'action avec et en direction des parents, ni de manière plus opérationnelle sur les territoires (même si là encore, sur trois territoires, des PIL ont pu être mis en place à l'initiative d'associations (dans 2 cas) ou d'une équipe de réussite éducative, autour de la parentalité et/ou en appui aux familles dans le soutien à la scolarité de leurs enfants).

L'échelon territorial

Le pilotage territorial a eu du mal à trouver sa place et les articulations avec le pilotage régional ont été difficiles.

Rappelons que l'instance prévue pour ce pilotage territorial (la plateforme territoriale) devait être conjointement présidée par le sous-préfet et un élu et associer les principaux acteurs concernés par la question du décrochage.

Ce pilotage n'a réellement existé que sur un des cinq territoires d'expérimentation ; sur ce territoire, les pilotes locaux se sont réellement investis dans le portage du projet, et ont soutenu le travail du chargé de mission PARTAJ, tout en lui laissant l'autonomie pour mettre en place les CTL, animer ces instances et impulser de nouvelles manières de travailler. On a d'ailleurs pu noter que c'est sur ce territoire que les choses ont avancé le plus rapidement.

Sur les autres territoires, nous avons pu observer les situations suivantes :

- Sur deux territoires ce niveau de pilotage a été inexistant, même si des tentatives ont été faites pour l'amorcer.
- Sur les deux autres territoires les chargés de mission ont assez nettement été mis en difficulté par les prises de position des pilotes territoriaux (ou de l'un d'entre eux) qui ont cherché à strictement encadrer/diriger leur action, sans forcément tenir compte de la dimension régionale du projet, de l'ensemble de ses objectifs et des modalités de travail qui avaient été élaborées à ce niveau.

En outre l'échelon départemental avec une éventuelle coordination, ou au moins des échanges à ce niveau, n'avait pas été envisagé dans les modalités de mise en œuvre de PARTAJ. Des volontés de pilotage et de coordination sont apparues, et ont d'ailleurs été renforcées par la circulaire de Février 2011 qui prévoit expressément que la question du décrochage soit pilotée à cette échelle départementale. De ce fait, on a dès lors pu noter des

tensions entre ce niveau départemental et, d'une part le niveau régional, d'autre part le niveau territorial de PARTAJ (bassin ou arrondissement).

Enseignements à tirer sur cette dimension :

La volonté d'une gouvernance partenariale a permis de mobiliser largement sur la problématique du décrochage. Mais il faut noter qu'elle suppose qu'aux différents niveaux décisionnels, les partenaires-pilotes introduisent de la souplesse dans leur modes de fonctionnement habituels (critères et circuits de prise de décision notamment), pour faciliter les choses sur le plan opérationnel et sur le terrain, de manière à globalement gagner en réactivité et efficacité.

Le pôle PARTAJ

Rappelons que le Pôle PARTAJ était composé de 7 chargés de mission et une secrétaire, expressément recrutés pour cette expérimentation. Cette équipe a pris ses fonctions en mars 2010. 5 d'entre eux étaient chacun directement affecté à un territoire, ce qui leur a permis de réellement prendre en compte les spécificités de chacun des territoires.

Les chargés de mission sur les territoires

Dans l'attente et en perspective du démarrage opérationnel du projet lié à la tenue de la réunion de lancement des plateformes territoriales (qui ont eu lieu, rappelons-le, entre juin et novembre 2010 selon les territoires), la première mission des chargés de mission territoriaux a été de rencontrer très largement les acteurs susceptibles d'apporter leur concours au projet sur quelque dimension que ce soit : repérage de jeunes, participation aux CTL, proposition d'actions, accompagnements de jeunes. Cela a notamment permis de mobiliser des acteurs autres que les structures habituellement chargés de l'insertion des jeunes (Missions locales et MGI) : structures de proximité et d'accompagnement social tels que des centres sociaux, des Centres Communaux d'Action Sociale, des éducateurs de prévention spécialisée, le secteur associatif et des organismes d'éducation populaire, mais aussi des acteurs économiques et partenaires sociaux (CGPME, MEDEF, chambres consulaires)...

Ces nombreux contacts ont aussi permis aux chargés de mission de faire un recensement des ressources sur le territoire le plus exhaustif possible ; informations qu'ils ont pu transmettre dans le cadre des CTL au fur et à mesure que des situations étaient examinées. Ils ont eu le projet de formaliser cet inventaire des ressources dans un document écrit (type « guide des ressources territoriales »), mais ce projet n'a pas été mené à son terme.

Ils ont ensuite assuré l'animation des CTL pendant toute la durée de l'expérimentation (quelquefois en lien avec l'animateur de bassin de l'éducation nationale), et ont assuré le suivi et la logistique du travail partenarial.

Les chargés de mission sont restés « à disposition » des acteurs qui ont pu les solliciter pendant toute la durée de l'expérimentation (92% des répondants au questionnaire affirment avoir sollicité le chargé de mission au cours de la période de mise en œuvre de PARTAJ).

Les objets sur lesquels les acteurs ont sollicité les chargés de mission :

	Fréquence
Information sur le projet PARTAJ	78%
Participation à des temps de réflexion, d'échanges	65%
Mobilisation des partenaires sur le territoire	53%
Point d'avancement sur le projet	44%
Demande d'informations, d'outils et transfert d'expériences	31%
Besoins méthodologiques (outil de repérage, de suivi, etc.)	21%
Autre	6%

Questionnaire adressé en janvier 2011 à 316 acteurs impliqués à un titre ou un autre dans PARTAJ sur les 5 territoires d'expérimentation. Taux de réponses 24%

Autre objet = Positionnement de jeunes ; lien avec représentants Education Nationale ; Soutien financier ; Conseil concernant des situations ; Mise en place d'une action spécifique PIL avec d'autres partenaires

Une mission transversale

Une des chargées de mission avait une mission plus transversale à l'échelle de la région (et donc au-delà des 5 sites d'expérimentation), autour des décrocheurs de l'apprentissage. Elle a pu mener un travail en lien avec différents réseaux de CFA et a notamment

- élaboré avec eux un outil pour le repérage des jeunes apprentis en décrochage (ou rupture de contrat) permettant en outre de connaître les causes de rupture,
- engagé avec eux une réflexion sur la manière de traiter la situation de ces jeunes, en fonction des causes de rupture.

Sur 3 territoires, les CTL se sont d'ailleurs vue saisies pour des situations d'apprentis.

Collectivement

Cette équipe a pu

- élaborer et proposer un mode opératoire pour les CTL,
- travailler à une charte de confidentialité, adoptée par l'ensemble des CTL (condition préalable à l'échange d'informations autour des situations individuelles)
- élaborer les procédures d'agrément des PIL et référents-tuteurs
- proposer et animer un séminaire inter-CTL des différents territoires.

Toutes les propositions faites par cette équipe avaient à être validées par le groupe technique régional.

Il faut noter deux difficultés :

- Si la définition générale des missions de l'équipe dédiée au projet PARTAJ, et les profils de poste des chargés de mission ont rapidement fait l'objet d'un consensus, sur un plan plus opérationnel la place qu'ils étaient censés occuper, et le rôle qui devait concrètement être le leur dans la conduite du projet sur les territoires ont fait l'objet de points de vue divergents et ont donné lieu à de nombreux débats entre les différentes institutions partenaires. Ils ont aussi fait l'objet de tensions assez vives sur au moins deux des territoires d'expérimentation.
- Il n'a pas toujours été facile pour eux de repérer le degré d'autonomie et les marges de manœuvre qu'on était prêt à leur accorder et sur lesquels ils pouvaient s'appuyer pour faire avancer les choses sur le terrain, et notamment leur place par rapport aux pilotes territoriaux.

Un séminaire inter-territoires

Après quelques mois de fonctionnement des CTL, le Pôle PARTAJ a proposé de mettre en place un séminaire d'échange entre les CTL des différents territoires. Plusieurs thèmes de travail ont été proposés, qui correspondaient à des aspects qui apparaissaient déterminants dans la mise en œuvre de PARTAJ sur les territoires, et notamment :

- articulation entre prévention et réparation, et notamment entre cellule de veille et CTL
- modalités de travail à mettre en place pour ne pas « perdre la trace » des jeunes décrocheurs
- place des acteurs économiques dans le partenariat local
- élaboration de nouvelles formes de réponses, par exemple dans le cadre des PIL
- accompagnement et suivi des jeunes, notamment par les référents-tuteurs.

C'était l'occasion à la fois de capitaliser les pratiques les plus prometteuses, et par la mutualisation d'enrichir l'action sur les différents territoires.

Mais suite à la circulaire instituant les plateformes de suivi des décrocheurs, qui a généré un certain « flottement » et une relative tension, cette initiative a été freinée par les pilotes. Ce séminaire a été reporté plusieurs fois pour finalement se tenir en septembre 2011 (soit 3 mois avant la fin la fin de l'expérimentation... et peu avant que les CTL ne cessent de fonctionner).

Même s'il est vraisemblable que ces réflexions ont facilité la transition entre la phase expérimentale (PARTAJ) et l'installation des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs instituées par la circulaire, on ne peut que regretter que ce séminaire se soit tenu si tardivement. D'autant plus qu'il a été plébiscité par les participants : il a permis de mesurer les avancées déjà réalisées et ouvert des pistes nouvelles pour chaque territoire, à partir de la mise en commun des expériences (notamment en termes d'ouverture des partenariats, de pratiques des référents-tuteurs ou d'action menées dans le cadre des PIL)

Enseignements à tirer sur cette dimension :

- La « neutralité institutionnelle » des personnes chargées d'inciter les acteurs de terrain au travail en partenariat, et d'animer ce travail a permis de diminuer les risques de « crispations » des acteurs dont les relations et les coopérations ne sont pas toujours faciles et a sans doute été un facteur favorable pour une large mobilisation au-delà des acteurs « habituellement » directement concernés par la formation et l'insertion des jeunes, et pour faire tomber certaines résistances au travail partenarial.
- Les échanges entre sites ont été particulièrement utiles pour favoriser la mutualisation et la capitalisation des pratiques.

Les modalités de travail spécifiques à PARTAJ

Les Cellules Techniques Locales

Les CTL sont les instances opérationnelles de PARTAJ, qui se sont centrées sur les jeunes ayant déjà décroché (l'action de prévention du décrochage était principalement mené au sein de cellules de veille des établissements scolaires).

Compte tenu des réalités sur les différents territoires d'expérimentation, il est souvent apparu pertinent de mettre en place plusieurs cellules techniques locales de manière à pouvoir valablement travailler (nombre d'acteurs concernés trop important si le territoire est trop vaste ou trop « dense »), et à bien rester dans la proximité (acteurs amenés à travailler directement ensemble et au plus proche des jeunes qui ne sont pas toujours mobiles).

Toutes n'ont pas réellement fonctionné : sur certains micro-territoires, la CTL a peiné à trouver des modalités de fonctionnement satisfaisantes, que cela soit dû à certaines structures qui y ont fait obstacle (certaines ML ont refusé les modalités de travail proposées dans PARTAJ³) ou à des difficultés d'animation de groupes très lourds et très nombreux au sein desquels existaient de fortes tensions.

- Roubaix Tourcoing : 7 CTL, sur les différentes communes (ou groupes de 2-3 communes) du bassin, dont les fonctionnements ont été très contrastés.
- Lens-Liévin-Hénin-Carvin : 2 CTL, mais seule celle de Lens Liévin a réellement fonctionné (même si difficilement : plusieurs rencontres ont été annulées) ; celle de Hénin-Carvin n'a pas réellement fonctionné.
- Bruay-Béthune : une seule CTL ; ce sont les mêmes partenaires qui "se déplacent" sur 2 lieux différents car les jeunes ne sont pas mobiles.
- Valenciennes : 1 CTL
- Sambre-Avesnois : 1 CTL (il y a eu projet de 2... mais qui a finalement été abandonné).

Leur fonctionnement, dans l'ensemble assez structuré grâce aux outils et supports proposés par les chargés de mission, a néanmoins été assez variable d'un territoire à l'autre ; mais il faut souligner partout l'intérêt de la participation d'acteurs jusqu'ici peu mobilisés sur la question du décrochage et/ou de l'insertion professionnelle des jeunes. Il s'agit notamment des animateurs et éducateurs des centres sociaux et clubs de prévention et plus généralement du secteur associatif et/ou de l'éducation populaire.

Dans l'ensemble la participation des principaux acteurs a été régulière, et ce point a été souligné par les participants comme favorables au travail à réaliser (contrairement, selon leurs dires, à d'autres instances partenariales qui avaient déjà été tentées par le passé).

Sur l'ensemble des 5 territoires d'expérimentation et pour une période effective de 12 mois (septembre 2010 à octobre 2011), Il y a eu 69 réunions de CTL pour

- traiter de la situation de 1059 jeunes. Soit une moyenne globale de 15 situations par séance de travail (de 12 à 34 en moyenne selon les territoires),
- revenir sur 450 situations déjà traitées (soit un peu plus de 42%) pour en assurer le suivi et refaire un point sur la situation des jeunes quelques mois plus tard,
- définir les propositions à faire à chacun des jeunes en réponse à leur situation : 1426 propositions ont été faites (soit un peu moins de 1,5 par jeune), et le plus souvent désigner/choisir la personne (ou la structure) qui allait être l'interlocuteur du jeune pour la mise en œuvre de ces décisions (référent-tuteur ou structure telle que ML ou MGI)

³ Les missions locales (ARML) avaient elles-mêmes travaillé à des projets en réponse à l'AP1 du FEJ. Projets qui devaient être « intégrés » dans PARTAJ lors de son élaboration par les pilotes régionaux. Certaines ML se sont senties « court-circuitées » dans la mesure où le projet final ne reprenait pas toutes les dimensions sur lesquelles elles avaient travaillé. Sur certains territoires ou micro-territoires, cela a eu des effets négatifs importants sur l'implication de la structure dans PARTAJ.

Cellules Technique Locales	Béthune- Bruay	Lens Liévin Hénin Carvin	Bassin de Roubaix- Tourcoing	Sambre- avesnois	Valen- ciennois	Total
Nombre de CTL	9	8	37	10	5	69
Situations de jeunes traitées	239	159	261	340	60	1059

Il faut noter que les CTL n'avaient aucun repère quantitatif sur le nombre de jeunes ayant décroché de la formation initiale sur le territoire. Pourtant des données existaient dans le cadre du projet SYMSER porté par l'académie⁴, que nous avons déjà évoqué en introduction de ce document. C'est sans doute un des points les plus significatifs des difficultés à mettre en commun les informations, et à s'en saisir collectivement pour traiter des questions qu'elles soulèvent au-delà des situations individuelles (par une sorte de réflexe de « défense institutionnelle »). C'est d'ailleurs un point qui a été signalé comme peu satisfaisant par les acteurs impliqués dans PARTAJ : ce projet n'a pas permis de mieux quantifier le problème, ni de mieux comprendre le phénomène du décrochage.

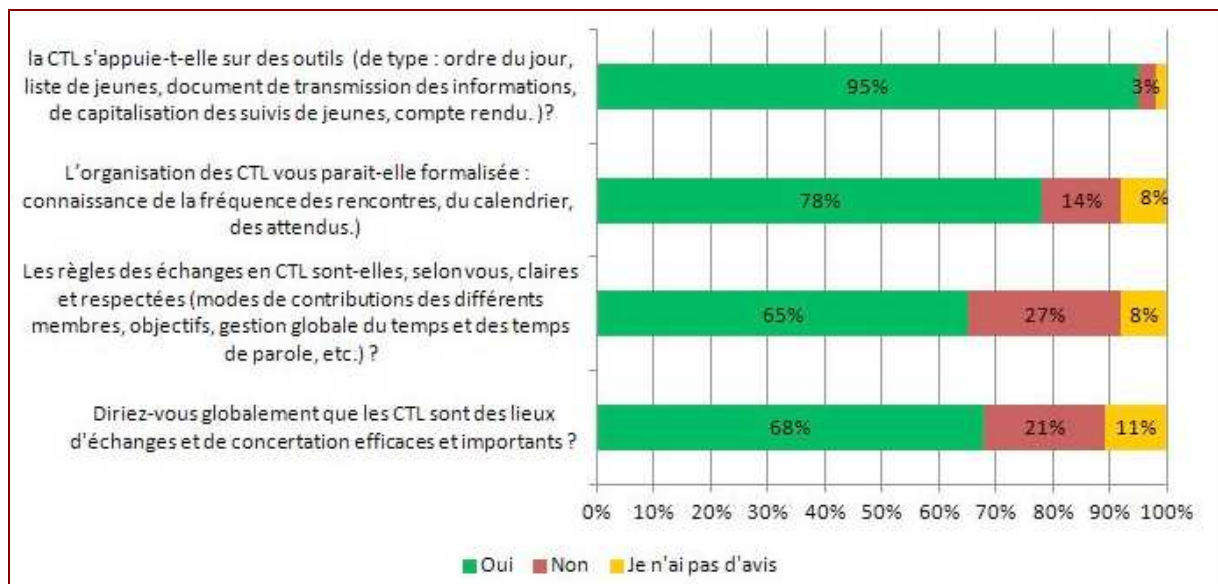
Les principaux point positifs soulignés par les participants aux CTL :

- Une réelle assiduité des structures membres des CTL, comme un aspect nouveau par rapport à d'autres types d'instances partenariales existant sur les mêmes territoires. En outre, dans 70 % des cas c'est toujours la même personne qui a représenté la structure... ce qui a permis de constituer progressivement un réel groupe capable de fonctionner ensemble... et favorisé des relations qui dépassaient le cadre strict de rencontres (pour des échanges au sujet des jeunes, pour un suivi partagé de certaines situations, pour la mise en place de nouveaux projets, pour s'adresser mutuellement des jeunes « hors CTL »)
- Un « juste niveau de confidentialité » pour que l'ensemble des acteurs puissent se saisir des situations et réfléchir (on y évoque des informations utiles, sans toujours se retrancher derrière le secret professionnel, sans pour autant « tout dire » ; mais certains soulignent le fait que la « libre circulation » de listes de jeunes repérés comme décrocheurs, pose néanmoins un problème déontologique, même si ces listes ne contiennent pas d'informations précises sur la situation personnelle des jeunes. A cet égard, la charte de confidentialité élaborée dans les premiers mois du projet a été bénéfique.
- Les temps de réunions en CTL étaient suffisamment structurés pour pouvoir valablement travailler, et examiner quelquefois un grand nombre de situations (en moyenne 15 par séance de travail, sur l'ensemble des CTL)
- La CTL n'était pas qu'un espace d'échanges « sans suite », mais permettait de déboucher sur des propositions concrètes
- Les CTL ont permis de nouvelles coopérations entre des acteurs qui jusqu'ici n'avaient quasiment pas l'occasion de travailler ensemble (ceci a notamment été évoqué à propos des structures de proximité – comme les centres sociaux par

⁴ Ce projet SYMSER a fait lui-même l'objet d'un rapport d'évaluation par nos soins (projet AP1-224)

exemple – et du secteur associatif, avec l'Education Nationale ou avec certaines organisations comme la CGPME)

- Les relations entre les partenaires apparaissaient comme « plus équilibrées » et de ce fait les relations ont été plus faciles et ont permis une réelle complémentarité. A titre d'exemple, les Centres sociaux qui envoyaient auparavant des jeunes à la Mission Locale n'avaient pas de retours et semblaient être perçus comme « demandeurs » pour « leurs » jeunes. Dans le cadre des CTL (et d'autant plus s'ils étaient référents-tuteurs dans le cadre de PARTAJ, ou proposaient des PIL), ils apportaient une réelle contribution et pouvaient répondre à des besoins, en complémentarité avec les ML.
- Le travail au sein des CTL a permis une meilleure connaissance mutuelle, et notamment une meilleure connaissance des missions de chacun et des ressources et actions existant sur le territoire, connaissance qui a eu des effets au-delà des jeunes dont la situation était examinée en CTL (de nombreux jeunes du territoire ont ensuite pu être adressés directement par un acteur vers telle ou telle structure ; cela a notamment été le cas pour l'entrée des jeunes dans les PIL ; point sur lequel nous revenons plus loin dans ce document.



Questionnaire adressé en janvier 2011 à 316 acteurs impliqués à un titre ou un autre dans PARTAJ sur les 5 territoires d'expérimentation. Taux de réponses 24% (dont 66 structures participant aux CTL)

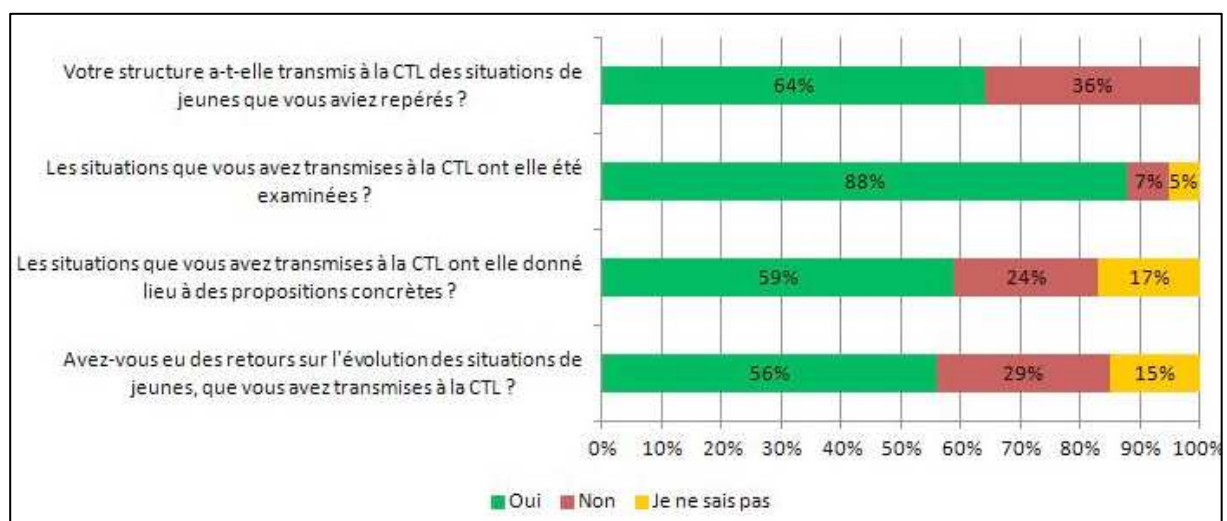
A contrario, les limites évoquées :

- le nombre de jeunes dont les situations sont amenées en CTL, ne permettait pas d'en faire collectivement un réel suivi ; il était donc difficile de savoir pour quels jeunes les propositions faites ont réellement conduit à une solution satisfaisante pour eux.
- les membres de la CTL étaient quelquefois en difficulté pour proposer des solutions ou au moins des réponses aux jeunes, notamment quand les actions « de droit commun » ne fonctionnaient pas ou ne correspondaient pas aux besoins repérés (en partie peut-être faute de PIL adaptés, ce qui devait être une des richesses de PARTAJ). C'est notamment pour les jeunes de 16-17 ans que cette difficulté a été la plus marquée.
- Même si les échanges ont permis une meilleure information sur les ressources existantes, cette information manquait quelquefois de précision quant aux modalités

pratiques (notamment dates de démarrage des actions, critères d'éligibilité pour y entrer) qui ont empêché les CTL d'être aussi réactives et efficaces qu'elles l'auraient souhaité

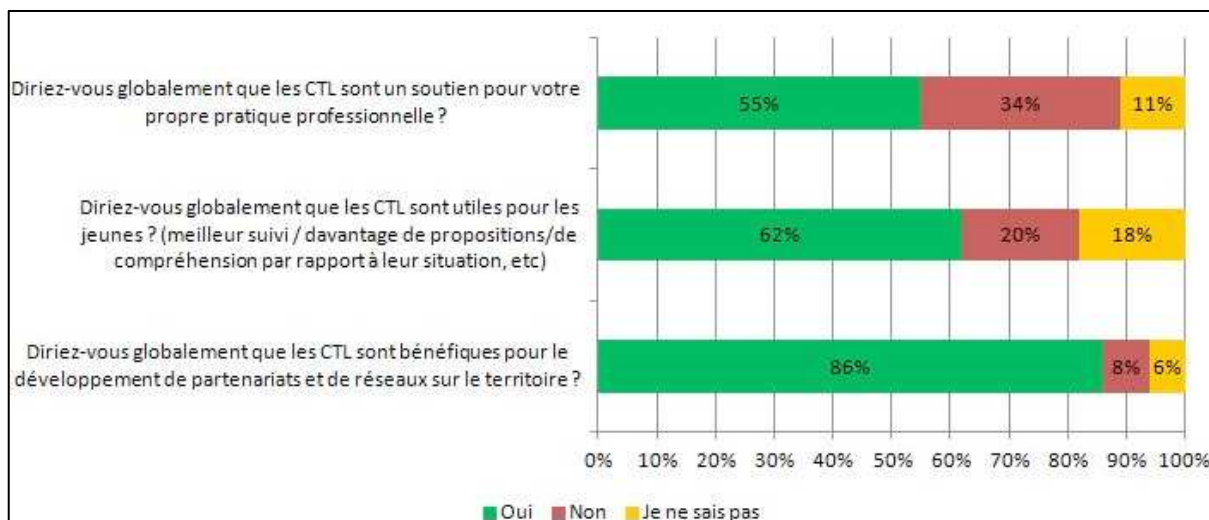
On peut aussi signaler que les acteurs sur les différents territoires qui ne participaient pas au PIL mais pouvaient y avoir signalé des jeunes, ont constaté un manque de « retour » d'information concernant les jeunes qu'ils ont pu signaler à la CTL.

Il faut aussi noter qu'un certain nombre d'acteurs qui ont adressé des jeunes considéraient, et ont souligné à juste titre, que la simple proposition d'un accompagnement ne constituait pas une solution « concrète » suffisante. Cela a pourtant été dans certains cas la seule réponse apportée par la CTL... charge ensuite à la structure chargée de cet accompagnement d'aboutir à des propositions plus précises auquel adhèrera le jeune.



Questionnaire adressé en janvier 2011 à 316 acteurs impliqués à un titre ou un autre dans PARTAJ sur les 5 territoires d'expérimentation. Taux de réponses 24% (dont 66 structures participant aux CTL)

C'est sur le développement des partenariats que les acteurs repèrent la plus forte plus-value de la tenue des CTL (86% des répondants au questionnaire), devant l'enrichissement de l'action vis-à-vis des jeunes (62%) et le soutien qu'ils en retirent pour leur propre pratique (55%)



Questionnaire adressé en janvier 2011 à 316 acteurs impliqués à un titre ou un autre dans PARTAJ sur les 5 territoires d'expérimentation. Taux de réponses 24% (dont 66 structures participant aux CTL)

Enseignements à tirer sur cette dimension :

Le travail collectif au sein des instances opérationnelles (directement autour des situations individuelles) permet de « reconfigurer » les partenariats autour des jeunes et de la question de leur insertion sociale et professionnelle. La présence d'acteurs diversifiés, et notamment d'acteurs de l'accompagnement social permet de repérer des jeunes « perdus de vue » par les acteurs habituels sur le champ de la formation et de l'insertion. Le travail collectif mené dans ces instances (analyse des situations, recherche de réponses adaptées) permet d'aller au-delà des coopérations bi-latérales qui pouvaient exister auparavant.

En outre, et c'est une des avancées principales de l'expérimentation, ce travail conjoint au sein des CTL a permis une réelle connaissance mutuelle des acteurs, de leurs missions et des actions qu'ils mènent. Cela constitue un facteur favorable à une meilleure réactivité et pertinence dans les réponses apportées aux jeunes sur un territoire, même au-delà des situations qu'ils ont traitées ensemble dans le cadre de ces instances.

Néanmoins, pour être optimale, cette information sur les actions existantes doit être précise et actualisée régulièrement (conditions d'éligibilité, procédures d'entrée, dates de démarrage, etc.)

Les projets d'initiative locale

Le cahier des charges

Le cahier des charges relatif aux PIL était relativement ouvert quant aux caractéristiques que devaient avoir ces projets.

« Ces projets apportent des solutions pertinentes, innovantes et convaincantes à l'intention du public ciblé. Ils ne se substituent en aucun cas aux dispositifs de droit commun. Ils peuvent être complémentaires à des actions déjà existantes sur les territoires. »

Critère impératif : le projet répond aux objectifs fixés dans le cadre du Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes.

- Le projet doit avoir un caractère innovant et apporter une réelle plus-value.

- *Le porteur de projet met en place la traçabilité et les indicateurs de résultats sur la pertinence de son action.*
- *Le projet répond à un besoin identifié sur le territoire. Ainsi, le porteur de projet a à préciser la manière employée pour identifier ce besoin.*
- *le porteur du projet souligne la plus-value apportée dans le dossier de demande de financements.*
- *La notion de micro projet est prise en compte »*

Un financement était possible à hauteur de 30 000 €.

L'appel à projets

Le lancement de l'appel à Projets d'Initiative Locale a eu lieu fin octobre 2010

- **126** projets ont été reçus, de novembre 2010 à mai 2011, dont les porteurs se situaient sur l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais. Ces projets pouvaient porter tout autant sur des actions de prévention que sur des actions à destination des jeunes qui avaient déjà décroché.
- **66** projets ont été retenus, mais il a été difficile de repérer les critères de décision ; il semble en tout cas que la volonté de projets innovants, qui pouvaient prendre tout son sens dans le cadre d'une expérimentation, ait progressivement été perdue de vue.
- Les porteurs de projets retenus, annoncent **4514 à 4740** bénéficiaires potentiels.
- **4101** jeunes ont effectivement participé à un PIL (d'après les bilans établis par les structures porteuses des projets à fin décembre 2011) :

L'entrée des jeunes dans les PIL

On constate donc que les Projets d'initiative locale n'ont « pas fait le plein ».

On constate par ailleurs que les PIL ont largement pu être proposés à des jeunes « hors CTL » c'est-à-dire à des jeunes déjà repérés par l'un ou l'autre des acteurs du territoire ou, encore à des jeunes déjà connus de la structure qui mettait en place ce projet.

Structure qui a adressé les jeunes pour un PIL	Fréquence
Directement par la mission locale	57%
Directement par les établissements de formation initiale (CFA, établissements scolaires, etc.)	43%
Par la structure elle-même	43%
Directement par la MGI	29%
Directement par le CIO	14%
Via son propre réseau d'acteurs locaux	14%

Questionnaire adressé en janvier 2011 à 316 acteurs impliqués à un titre ou un autre dans PARTAJ sur les 5 territoires d'expérimentation. Taux de réponses 24% (dont 26 porteurs de PIL)

En effet, sur les 4101 jeunes ayant participé à un PIL, 255 l'ont fait sur proposition d'une CTL, soit 6% des jeunes qui ont bénéficié d'un PIL.

Plus de la moitié des projets n'ont accueilli aucun jeune adressé par une CTL. Et si 40 % environ des projets ont accueilli exclusivement des jeunes qu'ils ne connaissaient pas auparavant, 18% en connaissaient une partie (et un peu plus de 40% les connaissaient tous).

Pour les PIL inscrits dans le volet « réparation »

- L'effet de « meilleure connaissance mutuelle et des ressources du territoire » déjà évoqué à propos des CTL a pu jouer (les jeunes pouvant être adressés directement à la structure porteuse du PIL par un des partenaires).
- Les structures ont profité de l'opportunité de ces projets pour en faire bénéficier des jeunes qu'ils connaissaient déjà.

Pour les projets qui s'inscrivaient en prévention, il s'agissait fréquemment d'un public captif (au sein des établissements scolaires), ce qui est conforme aux 40% de projets pour lesquels la structure connaissait tous les jeunes.

Nombre de projets et effectifs potentiels par territoire

Territoires	Projets d'initiative locale	Nombre de bénéficiaires potentiels	
		Min	Max
Roubaix-Tourcoing	10	364	377
Valenciennes	7	1110	
Sambre-Avesnois	12	647	860
Béthune-Bruay	8	688	
Lens-Liévin Henin Carvin	11	642	
Communauté urbaine d'Arras (Territoire associé)	3	45	
Communauté urbaine de Dunkerque (Territoire associé)	2	230	
Hors territoires d'expérimentation :	12	668	
TOTAL	66	4434 à 4660	

Même si la distinction n'est pas toujours aisée (ni réellement pertinente pour certains projets qui s'adresse à un public « mixte »), on peut considérer que

- 57% des projets d'initiatives locales se sont inscrits dans un volet réparation et ciblaient davantage un public ayant déjà décroché ;
- 43 % des projets se sont inscrits dans le volet prévention (et ont très souvent été portés par des établissements scolaires éventuellement en lien avec des structures associatives).

On constate à ce sujet des disparités entre les territoires.

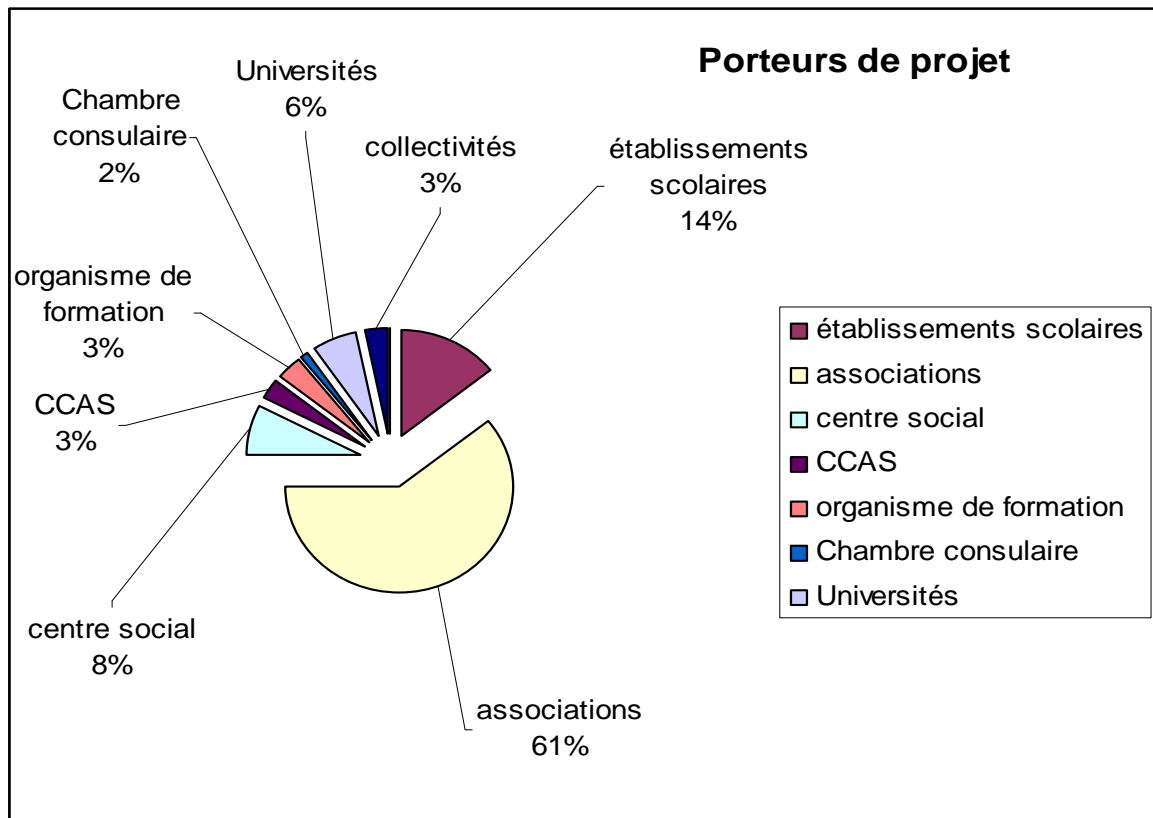
Par exemple

- le volet réparation est nettement plus présent sur le territoire de Roubaix–Tourcoing, ou sur les territoires « hors expérimentation » (qui pouvaient bénéficier de cette possibilité ; il faut d'ailleurs noter que les CU d'Arras et de Dunkerque menaient par ailleurs un projet d'expérimentation dans le cadre de ce même appel à projet du FEJ autour du décrochage).
- Le volet prévention est majoritairement présent sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (avec des projets essentiellement portés par des établissements scolaires) où sur le territoire de Valenciennes (avec des projets essentiellement portés par des associations). Certains des projets inscrits en prévention étaient par ailleurs à destination des enseignants.

Pourtant ces deux territoires comptent un effectif à peu près identique de jeunes « sans solution connue » repérés dans SYMSER⁵ (un peu moins de 850 jeunes). Il est vrai cependant que les territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ou de Valenciennes comptent un peu plus de jeunes en voie de décrochage repérés dans SYMSER (respectivement 548 et 486 jeunes ; 436 pour Roubaix-Tourcoing et aux environs de 250 pour les 2 autres territoires)

Les porteurs de PIL

On constate une grande diversité des porteurs de projets, avec une prépondérance forte du secteur associatif.



Il faut en outre signaler un projet porté par la CGPME.

La nature des projets

Les projets mis en place par **les établissements scolaires** faisaient généralement appel à un (des) intervenant(s) extérieur(s), autour des thématiques suivantes (un même projet pouvait comporter plusieurs actions autour de thématiques différentes avec des objectifs distincts) :

- améliorer la lecture et l'écriture comme l'appétence scolaire par des projets culturels
- estime de soi et valorisation des acquis
- sophrologie et psycho-esthétique (en collège)
- compétences civiques et « savoir-être »
- gestion des situations conflictuelles à partir d'une activité théâtre
- travail autour des conduites addictives par le théâtre

⁵ Données SYMSER avril 2011

- mise en place de stages en entreprise (en collège)
- des actions de découverte de l'entreprise (en collège)
- l'ouverture et la motivation, par diverses activités nouvelles pour les jeunes

Un projet de formation des enseignants au repérage de certains troubles de la lecture/écriture avec une orthophoniste a été mis en place dans 2 établissements.

Sur un territoire, une association d'éducation populaire (Les Francas) a organisé des séminaires réunissant chacun 30 à 40 participants pour une réflexion autour des pratiques d'exclusion et une réflexion devant déboucher sur des actions en alternative à ces exclusions. Sur cette dimension, des associations ont mis en place des actions en alternative aux exclusions pour des collégiens (sur deux territoires distincts).

Deux associations se sont groupées pour mettre en place en partenariat avec un collège une action visant à élaborer avec des élèves de 3^{ème} un jeu coopératif autour du décrochage scolaire, support ludique à des temps d'échanges dans l'ensemble des classes.

Deux associations ont proposé du tutorat/accompagnement des élèves en difficultés autour de l'acquisition des savoirs, par des étudiants bénévoles (l'AFEV) ou des tuteurs. Sur un territoire, l'université a proposé un accompagnement des étudiants.

Pour les jeunes décrocheurs, nous avons pu relever :

- 2 actions portées par des associations, visant la mobilité des jeunes avec immersion en entreprise ; l'un en région parisienne, l'autre à Londres
- 2 actions portées par la CGPME pour une immersion en entreprise sur 2 territoires distincts
- 3 actions visant l'élargissement des choix d'orientation des jeunes filles, sur 3 territoires distincts
- 2 actions visant l'accompagnement vers l'alternance, l'une spécifiquement en direction des étudiants, l'autre en milieu rural
- une association proposant de la médiation sociale
- une association proposant du coaching individuel
- une action de sensibilisation à la création d'entreprises proposée par les boutiques de gestion
- une association proposant un projet visant à rendre les jeunes actifs dans la société.
- l'ouverture d'une section métallerie pour les jeunes décrocheurs, par une école d'ingénieurs

Les autres actions portaient sur l'élaboration d'un projet professionnel, l'accompagnement à la recherche d'emploi, le suivi et l'accompagnement de parcours, etc. Sur un des territoires, ce projet a été porté par les établissements scolaires en lien avec de nombreux partenaires. Sur un territoire, un projet de ce type a été spécifiquement proposé pour les jeunes de 16-17 ans.

Rappelons aussi le projet déjà cité en début de ce document porté par le CRIJ : élaboration d'un « jeu des métiers », diffusé ensuite très largement sur la région.

Le financement des projets

Un budget de 1 100 000 € avait été prévu pour le financement de ces projets soit presque 50% du budget global de PARTAJ (dans le cadre du co-financement apporté par la Région). Ils ont finalement fait l'objet d'un financement à hauteur de 920 761 €, soit 83 % de l'enveloppe prévue.

Ceci correspond à un coût moyen de :

- par projet : 13 950 € (20 % des PIL ont bénéficié d'un financement supérieur à 30 000 € (montant initialement fixé comme un maximum), et 80 % d'un financement inférieur à cette somme)
- par jeune ayant participé à un PIL : 224 €

Innovation et plus-value pour les jeunes

Compte tenu du nombre de projets mis en place, nous n'avons pas été en mesure d'en connaître toutes les caractéristiques et d'en connaître le déroulement (et les bilans au 31 décembre 2011 restaient très parcellaires)

Les éléments mis en avant comme innovants par les porteurs de projet, pour plus de 70 % d'entre eux :

- La place donnée au jeune (temps laissé à l'expression, co-construction, etc.)
- L'approche multidimensionnelle (développement personnel + apprentissages multiples + expérience de type professionnel, etc.)
- La combinaison d'activités diversifiées.

Et dans une moindre mesure (environ 50 %)

- L'articulation entre action individuelle et collective
- Les relations avec la famille ou l'environnement direct du jeune
- Le contenu inédit des activités proposées
- Les profils des intervenants

On voit que même sans être nécessairement tous très innovants, ils ont pu être l'occasion pour certains porteurs de projet de mettre en place des modalités de travail nouvelles par rapport à leurs pratiques habituelles. Cependant plusieurs soulignent qu'il s'agissait de projets déjà mis en œuvre, qu'ils ont pu renforcer, poursuivre ou renouveler.

En tout état de cause, avec 4700 bénéficiaires potentiels, la mise en place des PIL a nettement augmenté le nombre de places dans des actions à destination des jeunes... et donc offert des opportunités à un plus grand nombre de jeunes en complément du droit commun et des actions existant dans ce cadre, que les jeunes soient ou non « passés » par les CTL.

Une logique « d'offre »

Dans un cadre d'expérimentation comme celui-ci, on ne peut que regretter que l'on soit resté dans une logique de l'offre. En effet, la majorité des projets ne s'appuient pas réellement sur un travail et une réflexion collective des CTL, ni même des pilotes territoriaux au sein de la Plateforme (ce niveau de pilotage n'ayant pas vraiment existé sur l'ensemble des territoires). Or un tel travail d'analyse collective aurait pu faire apparaître des besoins spécifiques, pour lesquels il n'existait pas de réponse satisfaisante sur le territoire.

Même si sur certains territoires, des groupes de travail se sont mis en place pour réfléchir à telle ou telle dimension qui posait problème (l'orientation, le rôle des parents...), ils n'ont pas toujours débouché sur des projets nouveaux. A notre connaissance, un seul projet a été expressément élaboré et mis en place suite au constat d'un « manque » sur le territoire.

Certaines associations d'éducation populaire, à dimension régionale, ont d'ailleurs regretté qu'un travail d'élaboration de projets et de recherche d'innovation inter-réseaux et inter-institutionnel n'ait finalement pas été mis en place (c'est une forme de travail qui avait été évoquée lors des travaux préparatoires à l'élaboration du projet global).

De ce fait, chaque structure (associative, établissement scolaire...) a proposé ses projets en s'appuyant sur la connaissance qu'elle avait préalablement des jeunes ... et il peut s'agir, même si ça n'est pas toujours le cas, de simples renforcements ou prolongations ou encore reconductions d'actions déjà existantes.

Enseignements à tirer sur cette dimension :

Ça n'est pas vraisemblablement pas sur cette dimension de Projets d'Initiative Locale que s'est le plus porté la dimension innovante et expérimentale du projet PARTAJ, même si quelques actions étaient jusqu'ici inédites sur les territoires où elles ont été développées, ou étaient nouvelles pour le porteur au regard de ses manières habituelles de travailler. On peut toutefois noter que l'existence de ces nombreux projets a offert des opportunités intéressantes qui ont pour partie bénéficié aux jeunes dont les situations avaient été traitées en CTL, ou pour des actions de prévention qui n'auraient pas existé sans ces moyens supplémentaires.

Il y aurait sans doute à veiller à ce que de tels projets puissent être élaborés en s'appuyant sur une véritable analyse des besoins repérés localement et sur une réflexion collective des acteurs sur les manières les plus pertinentes de répondre à ces besoins... Cela permettrait d'ouvrir plus largement la « gamme des réponses » apportées aux jeunes, et aller, autant que faire se peut, vers des actions réellement innovantes et peut-être encore plus partenariales.

Les référents-tuteurs

Le cahier des charges

Il précisait que le référent-tuteur était « garant de la construction et du suivi des parcours individualisés tout en y associant les parents des jeunes », et avait à entretenir « avec le jeune une relation de confiance, basé sur des contacts réguliers » et, être « force de propositions ». Il indiquait ensuite que le suivi des jeunes ou de la cohorte de jeunes par le référent-tuteur ne se substituait pas aux dispositifs d'accompagnement de droit commun (ex : Mission Locale, Maison de l'Emploi...) ».

Dans ce cadre, pouvaient être mobilisés différents acteurs des secteurs et réseaux :

- associatif,
- de Parents d'Elèves,
- de l'Education Populaire
- de l'Education Permanente,
- du travail social,
- de l'entreprise,

- des organisations professionnelles,

On le voit, ce cahier des charges restait très ouvert sur les attentes et encore plus sur les modalités d'accompagnement, laissant chaque structure voire chaque référent-tuteur adopter les modalités qui lui apparaissaient les plus pertinentes.

L'appel à candidatures de référents-tuteurs

Il a été lancé en octobre 2011

- **50** structures ont répondu à l'appel à candidatures
- **32** d'entre elles ont été retenues et proposaient de mobiliser **103** référents-tuteurs pour accompagner potentiellement **846** jeunes
- **341** jeunes ont effectivement été accompagnés par un référent-tuteur dans le cadre de l'expérimentation, soit
 - o 40 % de l'effectif potentiel
 - o 32 % des jeunes dont la situation a été examinée en CTL

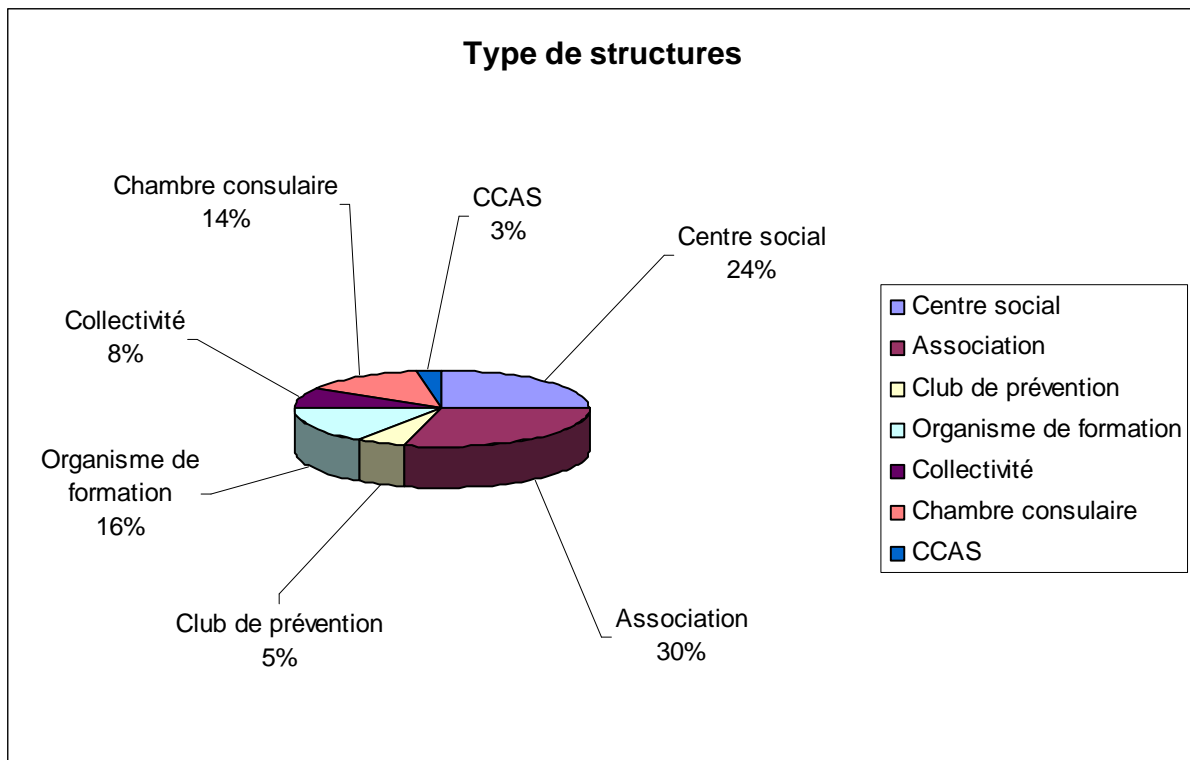
Répartition des référents-tuteurs et effectif potentiel par territoire

Territoires	Nombre de structures candidates	Nombre de référents tuteurs mobilisés	Nombre de jeunes potentiels
Roubaix-Tourcoing	9	16	219
Valenciennes	1	1	15
Sambre-Avesnois	5	10	83
Béthune-Bruay	7	29	147
Lens-Liévin Henin Carvin	8	24	179
Communauté urbaine d'Arras (Territoire associé)	1	3	3
Hors territoires d'expérimentation :	2	20	200
TOTAL	32	103	846

Les structures ayant proposé des référents-tuteurs

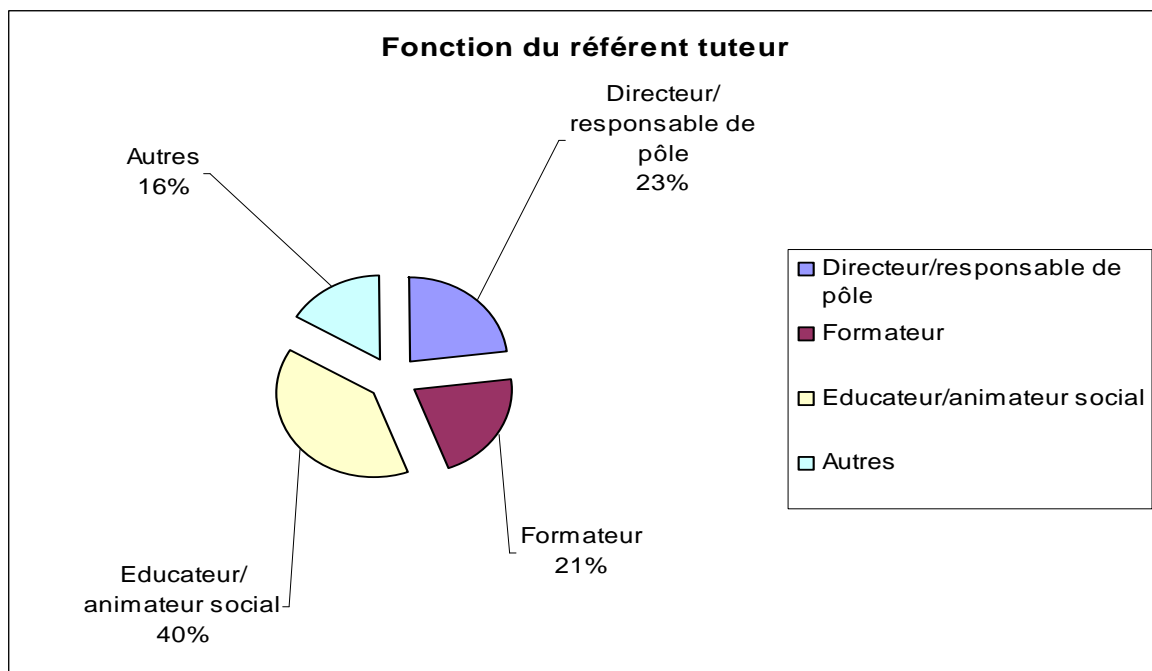
On constate une grande diversité des structures ayant proposé des référents-tuteurs (il est à noter que certaines missions locales et équipes MGI ou encore des établissements scolaires s'étaient portés candidats mais n'ont pas été retenus, l'accompagnement des jeunes entrant dans leur mission première).

Le secteur associatif est majoritairement représenté, ainsi que les structures de proximité tels que les centres sociaux (particulièrement nombreux dans la région Nord-Pas de Calais) : ces deux types de structures représentent plus de 50 % de celles qui ont proposé des référents-tuteurs.



Il est par ailleurs à noter que quelques structures sont à la fois porteuses de PIL et proposent des référents-tuteurs. Il a quelquefois été difficile de différencier les deux dimensions : l'accompagnement des jeunes pouvant être l'objet même du PIL, et les référents-tuteurs être les animateurs du projet.

Majoritairement, les personnes qui ont assuré cette fonction dans le cadre de PARTAJ l'ont fait dans le cadre d'un engagement personnel, en sus de leur fonction habituelle, et le plus souvent sur leur temps personnel, au moins en partie.



Les pratiques des référents-tuteurs

Le cahier des charges étant très ouvert, chaque structure (voire chaque référent-tuteur) s'est approprié cette fonction à sa manière, et les formes de l'accompagnement ont pu être assez diverses. Seul un livret de suivi a été élaboré par le Pôle PARTAJ pour l'ensemble des territoires. En général les contacts entre le jeune et son référent étaient fréquents (une à 2 fois par semaine).

Les référents ont mis en place des formes d'accompagnement qui servaient avant tout à construire du lien et à (re ?) donner confiance aux jeunes. Pour cela, des rencontres avec les familles ou des accompagnements physiques des jeunes à des rendez-vous, ont pu avoir lieu.

Les témoignages des parents, comme des jeunes et des référents sont très cohérents : les plus-values sont nombreuses et multidimensionnelles (elles ne sont pas uniquement liées à une « avancée » d'un parcours vers l'insertion, mais touchent parfois à l'intimité des jeunes ou des familles).

Les conditions de cette plus-value, étaient notamment :

- La posture empathique et bienveillante des référents vis-à-vis du jeune,
- La neutralité institutionnelle du référent, son non-rattachement à une structure ; il n'est pas perçu comme membre de l'Éducation Nationale ou de telle association, mais avant tout comme un « adulte référent ». Ceci a permis d'éviter les phénomènes de défiance vis-à-vis de l'institution Éducation Nationale (souvent partagée par le jeune et sa famille) ou vis-à-vis de la mission locale dont certains jeunes disent « qu'elle n'a rien à proposer ».

Le financement des référents-tuteurs

Un budget de 140 000 € avait été prévu pour le financement référents-tuteurs. Ils ont finalement fait l'objet d'un financement à hauteur de 108 200 € (soit 77 % de l'enveloppe prévue).

Ceci correspond à un coût moyen par jeune accompagné par un référent tuteur de 317 €, supérieur au forfait de 200 € conventionné par jeune, certains accompagnements ayant fait l'objet d'une prolongation au-delà des 3 à 6 mois initialement prévus.

Enseignements à tirer sur cette dimension :

Le fait que les référents-tuteurs n'appartiennent pas aux structures habituelles, de l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes semble avoir joué un rôle important quant à l'adhésion des jeunes (notamment ceux qui rejettent fortement l'éducation nationale et la mission locale). En outre, le fait que chaque référent-tuteur n'ait eu à accompagner qu'un faible effectif de jeunes leur a permis d'être disponibles et réactifs, et de se positionner en réelle empathie avec eux.

Les publics touchés par l'expérimentation

1506 jeunes ont été directement et spécifiquement traités par les CTL sur la période d'expérimentation (sans prendre en compte les jeunes ayant participé à un PIL) :

- 447 élèves en voie de décrochage dans le cadre des cellules de veille au sein des établissements scolaires au travers d'action de prévention

- 1 059 jeunes ayant déjà décroché, dans le cadre des CTL.

Cellules Technique Locales	Béthune-Bruay	Lens Liévin Hénin Carvin	Bassin de Roubaix-Tourcoing	Sambre-avesnois	Valen-ciennois	Total
Situations de jeunes traitées	239	159	261	340	60	1059
Situations repérées dans SYMSER ⁶	710	848	844	499	641	4042
	34%	19%	31%	68%	9,5%	26%

Les CTL ont traité un effectif correspondant à un peu plus d'1/4 des effectifs repérés dans SYMSER comme « sans solution connue » et décrocheurs par rapport à l'année n-1, en avril 2011. (Ce calcul est simplement fait à titre indicatif : il ne s'agit que partiellement des mêmes jeunes, compte tenu du délai entre le décrochage effectif et le repérage par les CTL pour lequel nous n'avons aucune information). Là encore on constate de grandes différences entre les territoires.

Il faut noter que les CTL ont généralement été saisies pour les situations les plus complexes... En effet les situations qui y étaient amenées ont été majoritairement celles pour lesquelles les réponses proposées par la MGI ou par les Missions Locales n'avaient pas débouché ou avaient été refusées par les jeunes, ou encore de jeunes qui n'avaient pas pris contact avec ces structures (et ont plus ou moins été « perdus de vue »... sauf éventuellement par certaines structures de proximité comme les centres sociaux ou clubs de prévention, ou même Centres communaux d'action sociale).

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Sur le volet « prévention »

Les données dont nous disposons concernant les jeunes traités en prévention par les cellules de veille :

Sur les 447 jeunes

- 62 % garçons / 38 % filles
- 45 % en classe de seconde et première de bac pro
- 20 % en classe de seconde CAP et BEP
- 9% issus de collèges
- 63 % sont âgées de 14 à 16 ans (la plupart ont 16 ans)

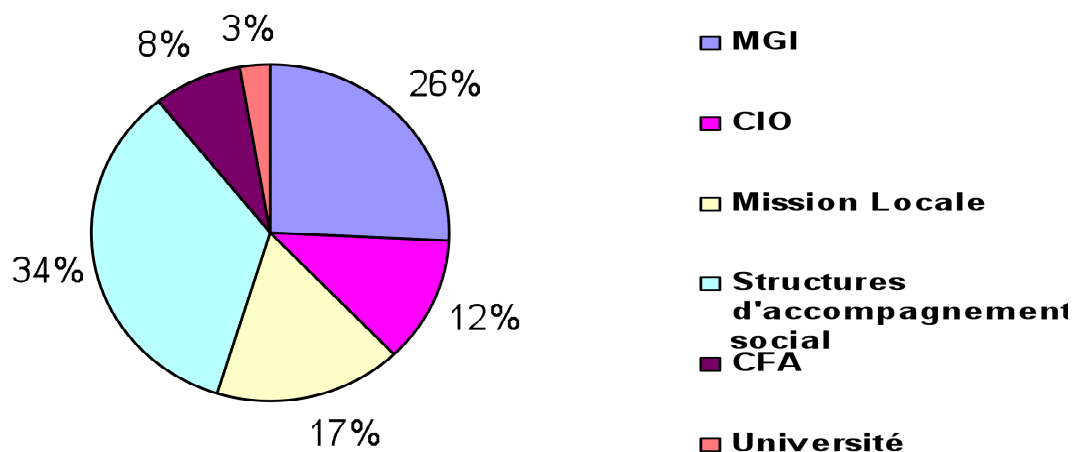
(Dans SYMSER, en avril 2011 apparaissait, un effectif de 1975 jeunes décrocheurs sur l'ensemble des 5 territoires d'expérimentation de PARTAJ. Si on procède au même calcul à titre indicatif que pour les jeunes « sans solution connue », les cellules de veille ont traité 22,6% des situations).

⁶ Nombre des élèves inscrits dans un établissement en 2009-2010, et n'apparaissant plus dans la base SCONET pour l'année n, sans voir obtenu le diplôme du cycle suivi. Ces jeunes correspondent dans SYMSER à la catégorie « sans solution repérable ». Données d'avril 2011

Sur le volet « réparation »

Répartition des jeunes par les structures qui les ont signalés

Les situations de jeunes décrocheurs ont été apportées en CTL par des acteurs divers, mais il faut noter que plus d'1/3 ont été repérés par des structures d'accompagnement social.



Répartition par sexe

Globalement, sur les 5 territoires, le public dont les situation ont été traitées en CTL est composé à 71 % de garçons et jeunes hommes et 20 % de jeunes filles et jeunes femmes, mais cette répartition par sexe connaît de grandes variations d'un territoire à l'autre.

	Effectif de jeunes (CTL)	Masculin	Féminin
Roubaix-Tourcoing	261	76%	24%
Valenciennes	60	59 %	41%
Sambre-Avesnois	340	64%	36%
Béthune-Bruay	239	53%	47%
Lens-Liévin-Hénin-Carvin	153	72%	28%

Répartition par tranche d'âge

Il en est de même concernant les âges

La situation antérieure des jeunes (avant décrochage)

Il a été difficile d'obtenir les situations antérieures des jeunes dont les situations ont été traitées en CTL car les acteurs proposant les situations n'étaient pas toujours très sûrs de l'information, tant les parcours de ces jeunes ont pu être chaotiques. Pour 17% d'entre eux, l'information n'existe pas. Cependant, on note une forte prépondérance de jeunes dont la dernière situation connue était la formation initiale.

Formation initiale en établissement scolaire	66%
--	-----

Apprentissage	9%
Formation professionnelle continue	4%
Non connue	21%

Niveau de formation des jeunes

Majoritairement les jeunes dont les situations ont été traitées en CTL sont de faible niveau de formation : 85 % sont de niveau V ou infra. 3% sont des étudiants (niveau IV)

VI et V bis	70%
V	18%
IV	5%
Non connue	7%

Pour comparaison, les jeunes nouvellement accueillis en mission locale sur l'ensemble de la Région en 2008-2009⁷ :

46 % des jeunes nouvellement accueillis en mission locale sont sans diplôme.

31,21 % des jeunes sont des décrocheurs, i.e. ayant arrêté leur scolarité avant d'avoir terminé un cycle (dont 34% au cours d'une classe de fin de cycle et 66 % avant cette classe), soit un effectif de 11 482 jeunes sur l'ensemble de la région (donc sur un territoire plus large que les territoires d'expérimentation de PARTAJ)

Répartition de ces jeunes décrocheurs par niveau :

Niveau	%
Non connu	0,33%
III et +	3,19%
IV validé	10,60%
IV non validé	6,88%
V validé	14,88%
V non validé	19,26%
V bis	36,47%
VI	8,38%

On constate donc que les jeunes dont la situation a été examinée par les CTL sont très nettement de plus faible niveau (70% de VI et V bis alors qu'ils ne constituent que 44,85% dans le public décrocheur des ML)

Adhésion du public ciblé au dispositif

La question de l'adhésion au dispositif ne semble pas réellement pertinente dans ce cadre. Nous n'avons en tout cas pas beaucoup d'élément concernant les jeunes qui auraient été contactés par l'un ou l'autre des acteurs d'une CTL et qui n'auraient pas donné suite. Néanmoins certains jeunes ont pu refuser d'entrer dans une action qui leur était proposée, mais cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas bénéficié d'une autre action.

Concernant globalement PARTAJ, il n'est même pas certain que la majorité des jeunes concernés aient repéré que le travail mené avec eux ou les propositions qui leur ont été faites étaient liés à un projet expérimental, ni même à un projet spécifique, au moins avant de répondre positivement aux propositions qui leur étaient faites. Il n'y a pas réellement eu de communication sur ce point.

⁷ Source ARML, données concernant les jeunes nouvellement accueillis en mission locale au cours de l'année 2008-2009.

Nous pouvons simplement signaler que les jeunes rencontrés ont plutôt exprimé leur satisfaction :

- de l'accompagnement par un référent-tuteur dont ils avaient pu bénéficier, et notamment du sentiment qu'ils ont eu que le référent-tuteur était « de leur côté », prenaient vraiment en compte ce qu'ils souhaitaient et les avaient bien soutenus dans leurs différentes démarches. Certains parents ont d'ailleurs confirmé ces propos.
- des actions auxquelles ils ont pu participer, en soulignant notamment que cela rompait radicalement avec ce qu'ils avaient connu à l'école, et notamment le fait d'être dans des petits groupes avec des personnes attentives à chacun.

Certains ont aussi souligné que leur participation à telle ou telle action, ou le suivi dont ils avaient bénéficié leur avait permis de réfléchir et de mûrir. Ils mesuraient a posteriori qu'ils s'étaient « pénalisés eux-mêmes » en décrochant ; ils se sentaient « plus préparés à accepter les contraintes ».

Quelques-uns ont aussi indiqué qu'il acceptaient « tous les suivis qu'on pouvait leur proposer », avec l'idée que « parmi toutes ces personnes, il y en aurait sûrement une un jour qui ouvrirait la bonne porte pour leur trouver une solution ».

Conclusion sur cette partie :

Sur le volet réparation (c'est-à-dire auprès des jeunes ayant déjà décroché), et notamment au travers des CTL, PARTAJ a touché majoritairement un public de faible niveau de formation, principalement décrocheurs d'un cursus scolaire, mais aussi de l'apprentissage ou de stages de formation du programme régional ou encore d'un premier cycle universitaire. La part de ce public de faible niveau était nettement plus importante dans PARTAJ que dans le public des jeunes décrocheurs accueillis en mission locale. Ce qui correspond bien au public ciblé par le projet.

LES EFFETS DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTÉ

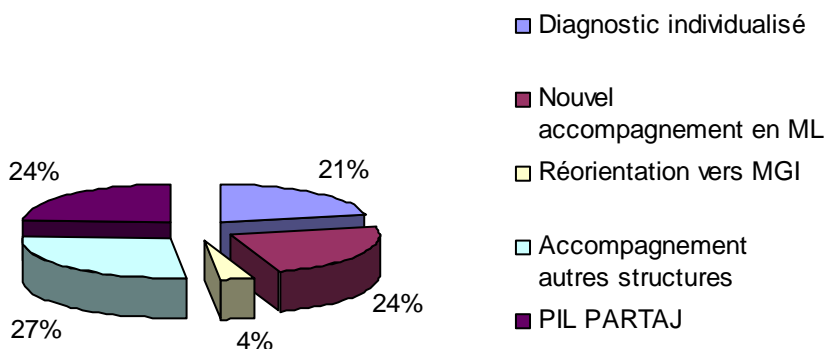
Les effets sur le public bénéficiaire

Il est bien sûr difficile de connaître les effets à moyen terme pour les jeunes du travail réalisé. Certains sont encore dans un parcours vers l'insertion qui peut prendre un certain temps (certaines situations de jeunes n'ont été examinées en CTL qu'en octobre 2011 et l'expérimentation prenait fin en décembre...). Nous nous appuyons donc sur les propositions faites aux jeunes par les CTL, et les types d'actions auxquels les jeunes ont pu accéder.

La première étape a généralement été de reprendre contact avec les jeunes, de faire avec lui un diagnostic approfondi et individualisé de sa situation, et/ou de l'accompagner dans ses démarches de manière à réenclencher un parcours vers l'insertion professionnelle.

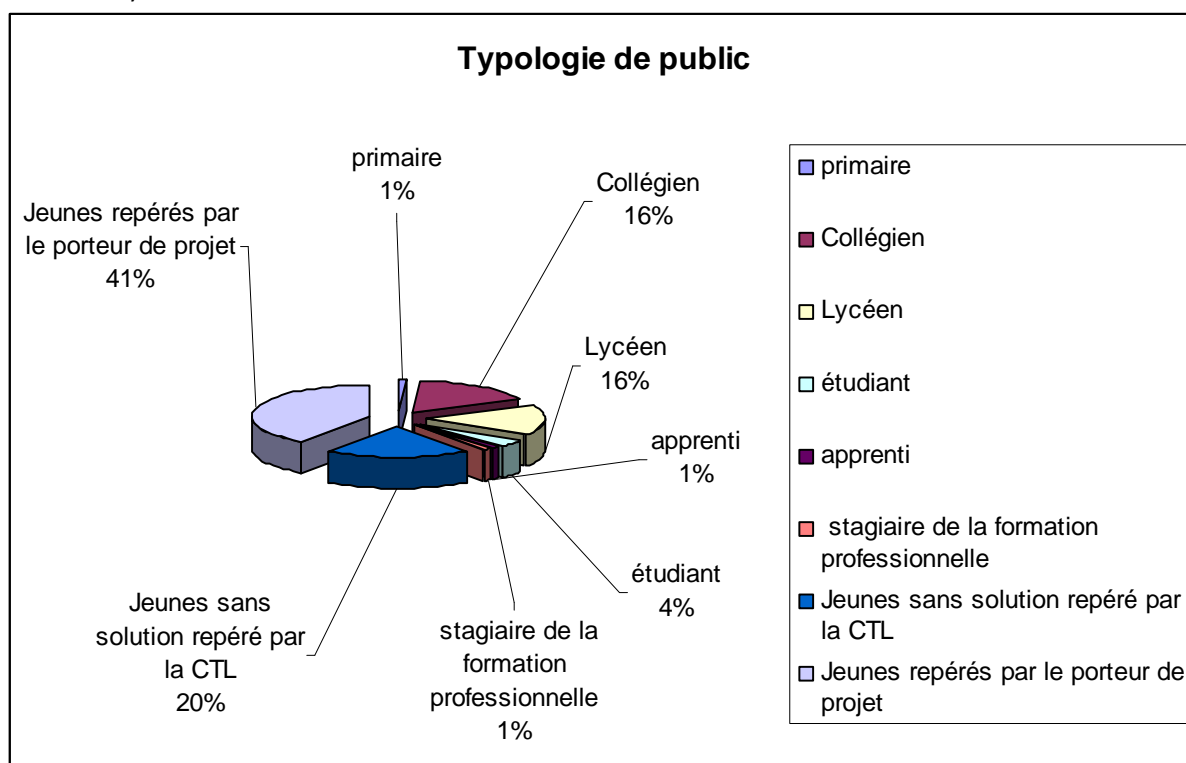
- certains jeunes ont alors été suivis par la ML
- d'autres l'ont été par la MGI
- d'autres par d'autres structures et notamment par des référents-tuteurs expressément mis en place dans PARTAJ.

On note que 24 % de ces jeunes (soit 360) ont participé à un PIL.



Les jeunes ayant participé à un PIL

Ces données concernent l'ensemble des PIL, c'est-à-dire autant les projets s'inscrivant dans le volet prévention que dans le volet réparation (certains projets pouvant d'ailleurs accueillir les 2 types de publics : en voie de décrochage ou ayant déjà clairement décroché et « sans solution »)



Il est indéniable que les PIL inscrits dans PARTAJ, avec un effectif potentiel de 4700 jeunes pouvant participer aux actions proposées, ont démultiplié les possibilités de proposer aux jeunes des choses concrètes... même s'ils n'ont bénéficié qu'à 20% des jeunes dont les situations ont été traitées en CTL.

Les bilans fournis par les structures qui ont porté ces PIL au 31 décembre (fin de l'expérimentation) sont très lacunaires.

Sauf pour quelques actions visant expressément l'accès à l'emploi, nous n'avons pas d'éléments sur la situation des jeunes en fin d'action.

- l'action « objectif Londres » : sur 36 jeunes 16 ont effectivement eu un emploi à Londres ; 14 étaient encore en recherche de place à la fin de l'action.
- L'action visant la mobilité en région parisienne a permis à 10 jeunes de trouver un logement et un emploi ou une formation.
- Sur un des 2 territoires où elle a été mise en place, l'action portée par le CPME a permis l'embauche de 7 jeunes (sur les 32 qui ont été concernés par cette action : 3 en contrat de professionnalisation, et 4 en CDI.

Les autres actions constituent principalement une étape dans le parcours du jeune, qui se prolonge au-delà de la période d'expérimentation.

Le suivi de ces jeunes sur la durée, et la « traçabilité » de leur parcours n'a pas été prévu. Nous n'avons pas d'éléments pour dire si les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs vont être amenées à « prendre le relais », et en capacité de le faire.

La mobilisation du droit commun

C'était bien évidemment la priorité pour les CTL.

La première étape décisive était de renouer contact avec ces jeunes, ce qui a permis que 28% d'entre eux soient suivis par la mission locale ou la MGI... ce qui n'était pas le cas jusque là (soit parce que le lien avait été rompu, soit parce que le jeune n'avait jamais fait la démarche auprès de ces structures).

Par ailleurs, les actions de droit commun auxquelles ont participé les jeunes ont été pour l'essentiel :

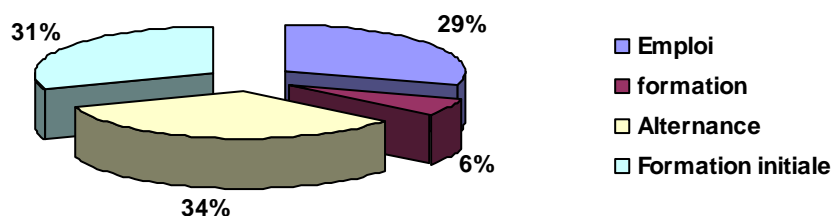
- o des actions visant la validation de projet (Appui à l'Elaboration du Projet Professionnel / Bilan d'orientation / Evaluation en Milieu de Travail), pour près de la moitié d'entre eux
- o une préparation à l'alternance, pour 5% d'entre eux
- o des actions de remobilisation (notamment dans le cadre du programme Horizon du conseil régional, destiné aux jeunes les plus en difficultés), pour 16% d'entre eux
- o des contrats en alternance (Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage), pour un peu plus de 30% d'entre eux.

Situations connues à la fin de la période de fonctionnement des CTL

Pour 450 jeunes, les CTL ont été en mesure d'assurer un suivi renforcé permettant d'aboutir à une solution. Nous disposons donc d'éléments sur la situation des jeunes au moment où les CTL ont cessé de fonctionner (en octobre 2011). Cela concerne donc 42 % de l'ensemble des situations qui ont été traitées.

- 29% d'entre eux ont trouvé une solution emploi type CDD, CDI, Contrat en intérim ou Contrat aidé,
- 34% sont entrés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- 31% des jeunes ont pu être maintenus dans leur scolarité ou ont repris leur cursus scolaire.
- 6% d'entre eux ont intégré une formation qualifiante.

Mais les CTL ont quelquefois éprouvé des difficultés à avoir une solution à proposer, adaptée à la situation du jeune, notamment pour les jeunes de 16 à 18 ans. Certains jeunes étant entrés (ou ré-entrés) dans un accompagnement par les missions locales (ou la MGI), c'est sur ces structures que reposeront les suites de parcours pour ces jeunes.



Conclusion sur cette partie :

Dans le cadre d'une expérimentation comme celle-ci, à la date de fin de mise en œuvre du projet il est difficile de rendre compte de façon complète des effets sur le public dans la mesure où les jeunes, dont les situations ont été traitées en CTL, comme ceux qui ont participé aux PIL, sont pour leur grande majorité encore dans des étapes intermédiaires de leur parcours d'insertion. On a vu qu'une proportion non négligeable était en formation ou en emploi, mais le suivi des situations est loin d'être exhaustif.

A minima peut-on dire que quasiment tous ces jeunes ont été « remis dans le circuit » et sont à nouveau en relation avec une structure et/ou des acteurs susceptibles de les accompagner sur du moyen terme.

Les effets sur les acteurs

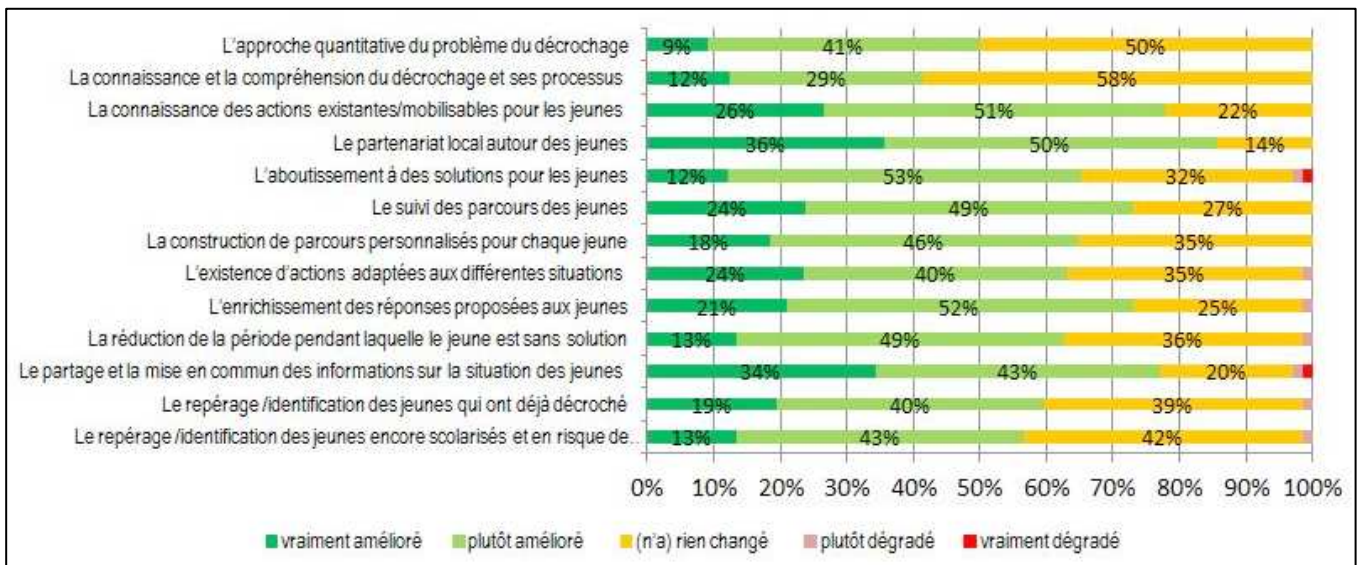
Nous l'avons déjà évoqué ci-dessus dans le paragraphe concernant les CTL, les modalités de travail mises en place dans le cadre de PARTAJ ont eu un effet indéniable sur les coopérations entre acteurs. C'était d'ailleurs un objectif explicitement visé par le projet.

Le point de vue des acteurs de terrain sur la plus-value de PARTAJ

Les acteurs constatent majoritairement que le travail partenarial a amélioré l'échange d'informations sur les situations des jeunes, l'élaboration de parcours adaptés, un meilleur suivi des jeunes et l'enrichissement des réponses, etc. C'est donc directement dans le traitement en commun des situations individuelles que l'apport de PARTAJ est le plus net. Certes des coopérations existaient déjà, mais il s'agissait le plus souvent de partenariat bilatéraux. Ils ont pris ici une autre dimension plus collective qui a pu en démultiplier les effets.

En outre sur certains territoires, plusieurs acteurs ont signalé que sans PARTAJ, ils n'auraient jamais travaillé ensemble ; c'est notamment le cas de certains acteurs économiques et d'acteurs de l'accompagnement social (la CGPME et les éducateurs de prévention spécialisée ou les centres sociaux par exemple). Or ils considèrent que cela constitue une réelle avancée

car cela modifie les représentations qu'ils ont les uns des autres, mais aussi la représentation que certains pouvaient avoir des jeunes. Cela constitue donc *in fine* une réelle avancée pour les jeunes eux-mêmes..



Par contre ils ne sont que 50 % à trouver que PARTAJ a permis une meilleure approche quantitative du décrochage et 41% à penser que PARTAJ a permis une meilleure connaissance et compréhension du phénomène.

Vraisemblablement, il y a une difficulté importante à considérer que le problème du décrochage n'est pas qu'une somme de situations individuelles à traiter de manière particulière (même si cette dimension est bien sûr essentielle). Mais une réflexion partagée plus globale sur ce phénomène permettrait sans doute de réfléchir à des modalités d'action plus structurelles et collectives et prioritairement en prévention. Cette difficulté n'est pas spécifique à cette expérimentation PARTAJ ; nous l'avons déjà observée concernant le projet SYMSER, et dans d'autres contextes).

C'est sans doute aussi faute d'une analyse partagée au sein des CTL sur le phénomène du décrochage et sur les obstacles auxquels se heurtent les jeunes et les difficultés qu'ils rencontrent (et non pas simplement *tel* jeune), que les acteurs ont proposé des PIL dans une logique « d'offre », et non en s'appuyant réellement sur des besoins et/ou des manques de réponse, repérés collectivement (qui auraient pu donner lieu à des appels à projets locaux).

Gouvernance et coordinations d'acteurs

Il faut noter que les moyens ont été déployés pour favoriser ce travail partenarial, au travers de la constitution d'une équipe dédiée au projet (7 postes à temps plein pendant 21 mois). Nous avons développé plus haut le rôle qu'a joué l'équipe de chargés de mission dans cette mise en œuvre (à la fois pour inciter à cette coopération, et pour l'animer tout au long de l'expérimentation).

Le rôle joué par cette équipe est indéniable et le fait de n'être pas directement rattaché à une institution et agissant « en son nom », est apparu comme un facteur favorable aux yeux des acteurs sur le terrain.

Concernant la gouvernance, nous ne revenons pas en détail sur les aspects déjà développés précédemment, mais nous pouvons souligner que la gouvernance partenariale, si elle est

exigeante et difficile, a comme atout principal de ne pas « marquer » institutionnellement le dispositif mis en place. On voit donc, là encore, se réduire le risque de crispations des acteurs comme des publics vis-à-vis d'une institution particulière.

Conclusion sur cette partie :

La mobilisation la plus large sur la problématique du décrochage pour apporter des réponses adaptées était explicitement visées par le projet et c'est certainement une des avancées les plus significatives que l'on a pu constater. Des acteurs nouveaux sur ce champ sont apparus incontournables et une meilleure connaissance mutuelle a permis de faire évoluer les représentations et de construire des modalités de travail en commun.

VALIDITE EXTERNE DES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE GENERALISATION/ESSAIMAGE

Caractère expérimental du dispositif évalué

Les cellules techniques locales

Des partenariats existaient antérieurement entre différents acteurs autour de l'insertion des jeunes et notamment entre les Missions locales et la MGI autour des jeunes décrocheurs. Quelques actions expérimentales existent aussi concernant la médiation scolaire ou l'accueil des jeunes décrocheurs de moins de 16 ans qui font l'objet de partenariats entre les établissements scolaires (les collèges) et des associations intervenant dans le champ de la prévention spécialisée. Mais ces actions se situent sur d'autres territoires de la région que ceux où a été mise en place l'expérimentation PARTAJ.

Ce qui a été réellement nouveau, c'est de formaliser et « officialiser » des instances et des procédures de travail multipartenariales en direction des jeunes décrocheurs, dans lesquels des acteurs nouveaux ont pu trouver leur place et apporter une réelle plus-value

- par leur connaissance de jeunes « perdus de vue » par les institutions,
- par des actions nouvelles qu'ils ont pu mettre en place
- par l'accompagnement individualisé qu'ils ont assuré auprès des jeunes.

C'est bien la conjonction de ces trois dimensions qui fait le sens même de PARTAJ.

L'accompagnement par les référent-tuteurs

Ce sont les modalités et la forme qu'a pris cet accompagnement que l'on peut considérer comme réellement expérimental.

- un accompagnement non référé à une institution dont c'est la mission
- des référents-tuteurs « personnellement » engagés dans cette fonction
- une posture des référents marquée par l'empathie et la proximité (avec éventuellement des rencontres avec la famille)
- des formes individualisées : rencontres ou contacts fréquents, accompagnement réel (physique) pour certaines démarches... sorte de suivi « rapproché »

Les PIL

On peut surtout retenir des PIL qu'ils ont permis d'augmenter l'offre de proposition qu'il était possible de faire aux jeunes, que ce soit sur la dimension prévention ou sur la dimension réparation.

Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Même si on peut noter des différences entre les 5 territoires d'expérimentation sur la région Nord-Pas de Calais, elles ne portent que sur des aspects relativement secondaires (ampleur du phénomène du décrochage et densité des acteurs). Même s'ils peuvent ajouter une complexité ou une charge différente, ces aspects apparaissent peu discriminants au regard de la pertinence des modalités de travail mises en œuvre dans PARTAJ.

Dans PARTAJ, étaient concernés

- un territoire d'une grande métropole urbaine (Roubaix-Tourcoing)
- un territoire partiellement rural (Sambre Avesnois)
- une agglomération de moyenne importance (Valenciennes)
- des groupes de communes constituant eux aussi des zones urbaines de moyenne importance : Lens-Liévin-Hénin-Carvin ou Bruay-Béthune.

Tout au plus pourrait-on avancer que le secteur associatif et d'éducation populaire est particulièrement dense dans la région Nord-Pas de Calais, mais nous manquons d'éléments pour faire une comparaison pertinente avec les autres régions.

On peut donc penser que les situations rencontrées ici sont suffisamment représentatives de la diversité des territoires que l'on peut observer sur l'ensemble de la région ou d'autres régions.

Transférabilité du dispositif

Les modalités de travail

Les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs sont d'ores et déjà généralisées sur tout le territoire, et un guide des bonnes pratiques a déjà été diffusé au plan national (avant même la fin des expérimentations de ce type de dispositifs) pour donner des repères opérationnels.

Sur la région, deux des chargés de mission ont été recrutés en début d'année 2012, pour l'animation de ces plateformes, sur les territoires où ils ont exercé dans PARTAJ, et vont poursuivre le travail engagé jusqu'ici.

Si au départ (au premier trimestre 2011) les personnes chargées de piloter la mise en œuvre de ces plateformes ne se sont pas intéressées à ce qui se faisait dans PARTAJ et n'ont pas vu l'intérêt de s'appuyer sur cette expérimentation pour poser les bases des plateformes, il semble que cette situation ait finalement évolué. Les deux chargés de mission maintenant positionnés sur ce dispositif ont à plusieurs reprises été sollicités pour apporter des informations concrètes sur les modalités de travail mises en œuvre dans PARTAJ.

En tout état de cause les modalités qui ont été élaborées dans le cadre de PARTAJ, avec la mise en place d'instances partenariales d'examen des situations de jeunes et de propositions

décidées collectivement ont éprouvées pendant une année de fonctionnement. Elles semblent transférables, dès lors

- qu'un large travail de mobilisation des acteurs a pu être mené, notamment des acteurs de l'accompagnement social auquel on fait une réelle place dans le dispositif.
- que les instances opérationnelles (ici les CTL) peuvent être mises en place à la bonne échelle : nombre et diversité des partenaires permettant de constituer un groupe pouvant valablement travailler ensemble et en complémentarité.

Et on a vu l'importance du rôle joué par les chargés de mission dans la mobilisation, la mise en place et l'animation de ces instances, et les effets favorables de leur non-rattachement institutionnel direct.

De même l'accompagnement par des référent-tuteurs qui paraît indispensable pour certains jeunes, ou en tout cas leur apporter une réelle plus-value semble pouvoir être transférable. On pourrait même dire que cette possibilité devrait être directement associée à la mise en place des instances partenariales. Il est alors nécessaire de laisser très ouvertes les modalités et formes d'accompagnement, et de le confier à des acteurs « reconnus » par les jeunes en-dehors d'un mandat institutionnel, et avec lesquels peut s'établir une réelle relation de confiance basée sur l'empathie du référent-tuteur.

La question des moyens

L'aspect le plus central concernant la transférabilité de ce projet, repose sur la question des moyens engagés : outre le coût de fonctionnement de l'équipe dédiée au projet, ils ont permis de financer : des actions spécifiques dont ont pu bénéficier les jeunes (les PIL) et leur accompagnement par des référents-tuteurs.

Le budget effectivement engagé dans PARTAJ a été de 2 150 130 € (soit 92,15 % du budget initialement prévu).

Si on rapporte les coûts salariaux et de fonctionnement de l'équipe dédiée au projet au nombre de jeunes qui ont bénéficié à un titre ou un autre du projet PARTAJ, on arrive à un coût par jeune de 248,46 €, auxquels il faut ajouter 224 € par jeune ayant bénéficié d'un PIL et/ou 317 € par jeune ayant été accompagné par un référent-tuteur.

Coût salariaux Pôle PARTAJ	966 102 €	44,93%	214 € par jeune ayant bénéficié de PARTAJ à un titre ou un autre
Coût de Fonctionnement (hors salaires)	155 067	7,21%	34 ,46 € par jeune ayant bénéficié de PARTAJ à un titre ou un autre
Projets d'Initiative Locale	920 761 €	42,82%	224 € par jeune ayant bénéficié d'un PIL (4101)
Référents-tuteurs	108 200 €	5,04%	317 € par jeune ayant été accompagné par un référent-tuteur (341)

Point de vigilance à avoir dans le cadre de la généralisation

Comme dans toute généralisation, où on passe d'un traitement le plus individualisé possible à une gestion de masse, il y a risque

- de structurer l'action autour de la normalisation des modes d'action, pour une meilleure reproductibilité des choses, alors que l'expérimentation a permis d'adopter quelquefois des modalités de travail très souples.
- de focaliser sur une approche quantitative des résultats, alors que dans le cadre de l'expérimentation il y avait avant tout une recherche qualitative.

La question du suivi dans le temps de la traçabilité du parcours des jeunes (celui peut en effet être relativement long et constitué de plusieurs étapes) mériterait une attention particulière. Il est en effet nécessaire d'en trouver les modalités techniques en s'appuyant sur le partenariat entre acteurs, sans pour autant aller contre les libertés individuelles.

Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

Nous ne sommes pas intervenus de façon spécifique en amont du projet. Par contre nos investigations ont été menées tout au long de sa mise en œuvre.

Nous avons fait à plusieurs reprises des retours aux pilotes et au porteur du projet sur certains points qui nous paraissaient poser problème ou mériter vigilance de leur part :

- les modalités de pilotage et les effets démobilisateurs sur le terrain quand les délais se prolongeaient autour de certaines rencontres (la tenue des plateformes territoriales) ou décisions (autour des PIL, ou tenue du séminaire inter-CTL) et laissaient les chargés de mission et les acteurs « en attente ».
- la difficile articulation avec le projet SYMSER, et l'absence de transmission des données quantitatives, qui auraient pu servir de repère sur les territoires, aux chargés de mission comme aux CTL.

Ces interventions n'ont pas eu d'effet sur le déroulement de l'expérimentation, hormis peut-être des réunions plus systématiques et plus fréquentes du groupe technique régional, en vue d'accélérer les processus de décision.

Par ailleurs, nous avons rencontré à plusieurs reprises l'équipe de chargés de mission, et notamment lors de la préparation du séminaire inter-CTL, pour échanger avec eux sur les objets de travail les plus pertinents à proposer, compte tenu des observations que nous avons déjà pu faire (en participant à certaines CTL) ou en nous appuyant sur les aspects évoqués lors des entretiens que nous avons menés avec des acteurs sur les différents territoires. Même s'il a été mis en place tardivement, nous avons donc contribué au choix des thèmes d'ateliers et à l'élaboration du déroulement de cette journée.

Enfin, nous avons constitué au sein de notre cabinet une équipe de 5 consultants pour l'évaluation de ce projet, chacun étant plus spécifiquement chargé de suivre un territoire. De ce fait certains chargés de mission (2 notamment) ont plus fréquemment pris contact avec celui qui était chargé de « son » territoire, à la fois pour faire état des difficultés qu'il rencontrait et pour avoir des retours sur ce que le consultant constatait et/ou pensait de la situation, voire pour demander un conseil. Ceci a surtout été présent lors des premiers mois et jusqu'à ce que les CTL aient réellement trouvé leurs modalités de fonctionnement, mais a disparu au fil du temps.

Aucun élément de ce que nous avons pu observer, ne laisse penser que la démarche d'évaluation ait eu un impact sur la manière dont l'action a été menée sur les territoires, ni sur l'implication des acteurs sur le terrain.

CONCLUSION GENERALE

Dans ses grandes lignes, PARTAJ s'est déroulé conformément au projet. Il comprenait deux volets : la prévention du décrochage et l'action auprès des jeunes décrocheurs (désigné dans PARTAJ comme le volet « réparation », mais c'est principalement sur ce deuxième volet qu'a réellement porté la dimension expérimentale.

Sur ce volet, le projet a bien touché le public ciblé, à savoir des jeunes de faible niveau de qualification, issus d'établissement scolaires ou de l'apprentissage mais aussi dans une moindre mesure de jeunes ayant quitté des actions de formation professionnelle du programme régional ou encore des étudiants ayant décroché de leurs études universitaires.

A la date de fin de mise en œuvre du projet il est difficile de rendre compte de façon complète des effets sur le public dans la mesure où les jeunes, sont pour leur grande majorité encore dans des étapes intermédiaires de leur parcours d'insertion. Néanmoins un certain nombre d'entre ceux dont la situation a été traitée en Cellule Technique Locale était en formation ou en emploi. Enfin, il faut noter que le suivi des situations est loin d'avoir été exhaustif. A minima peut-on dire que quasiment tous ces jeunes ont été « remis dans le circuit » et sont à nouveau en relation avec une structure et/ou des acteurs susceptibles de les accompagner sur du moyen terme.

La mobilisation la plus large sur la problématique du décrochage et l'amélioration du partenariat étaient explicitement visées par le projet et c'est certainement une des avancées les plus significatives que l'on a pu constater. Des acteurs nouveaux sur ce champ sont apparus incontournables et une meilleure connaissance mutuelle a permis de faire évoluer les représentations et de construire des modalités de travail en commun, comme de mieux connaître les actions menées par chacun (et donc les ressources existantes). Cela constitue un facteur favorable à une meilleure réactivité et pertinence dans les réponses apportées aux jeunes sur un territoire.

Le rôle joué par les chargés de mission expressément recrutés pour ce projet a été sur cette dimension essentiel. Et il faut souligner que leur « neutralité institutionnelle » (ils étaient connus sous l'intitulé « chargés de mission PARTAJ ») a permis effectivement d'élargir le partenariat et de diminuer les risques de « crispations » des acteurs dont les relations et les coopérations ne sont pas toujours faciles.

PARTAJ a aussi permis de mettre en place des référent-tuteurs dont les formes d'accompagnement étaient souples et basées sur une attitude empathique vis-à-vis du jeune et de sa famille, et qui ont permis de (re) nouer une relation de confiance avec les jeunes. Le fait que les référents-tuteurs n'appartiennent pas aux structures habituelles, de l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes semble avoir joué un rôle important quant à l'adhésion des jeunes (notamment ceux qui rejettent fortement l'éducation nationale et la mission locale).

Des actions complémentaires aux actions de droit commun (les Projets d'Initiative Locale) ont été mises en place et financées dans le cadre de PARTAJ, suite à un appel à projets. Ces projets ont concerné autant le volet prévention que le volet réparation.

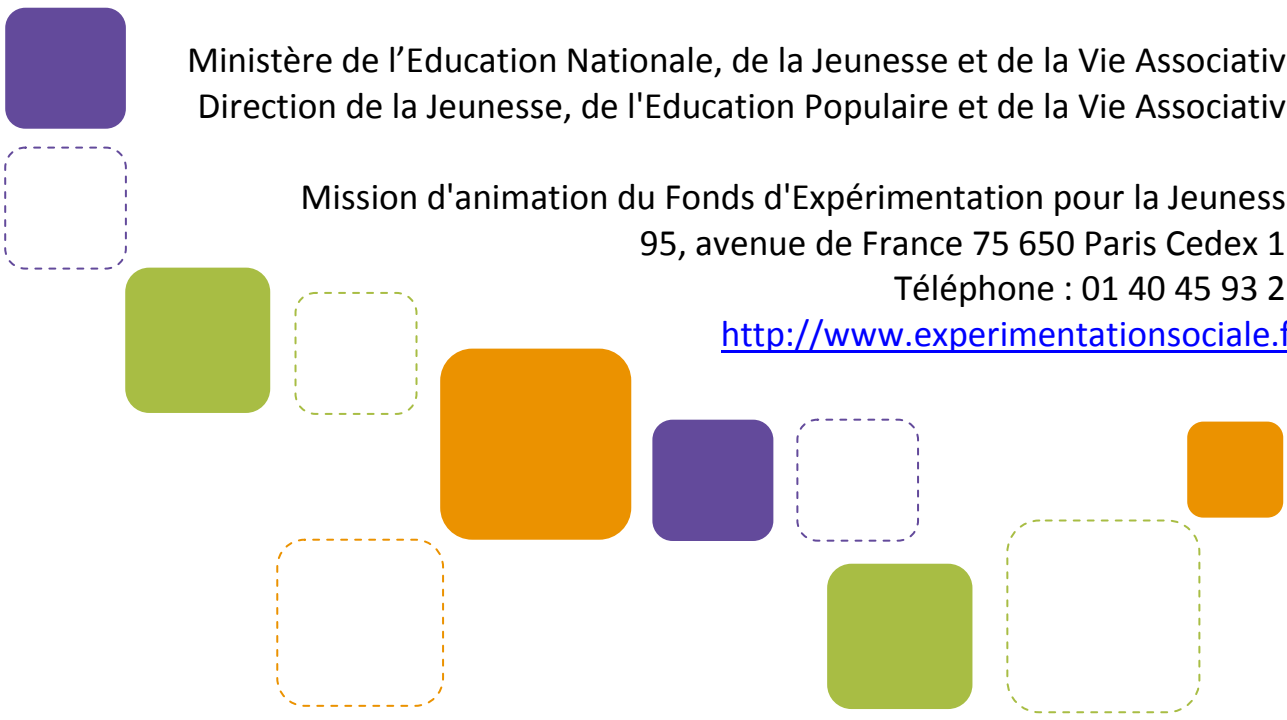
Ça n'est pas vraisemblablement pas sur cette dimension que s'est le plus porté la dimension innovante et expérimentale du projet PARTAJ, mais l'existence de ces actions a offert des opportunités plus nombreuses et intéressantes pour les jeunes. On peut néanmoins regretter que ces projets aient été mis en pace dans une logique d'offre et non pas suite à

une réflexion collective des acteurs sur les manières les plus pertinentes de répondre à ces besoins... Cela aurait sans doute pu ouvrir la « gamme des réponses » apportées aux jeunes, et aller, autant que faire se peut, vers des actions réellement innovantes et peut-être encore plus partenariales.

Le séminaire inter-territoires est arrivé trop tardivement pour réellement enrichir l'action dans le cadre du projet. Mais il faut néanmoins souligner que les échanges entre sites ont été particulièrement utiles pour favoriser la mutualisation et la capitalisation des pratiques... qui pourra sans doute être bénéfiques aux plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui ont vu le jour.

La volonté d'une gouvernance partenariale a permis de mobiliser largement sur la problématique du décrochage. Mais le pilotage partenarial n'a pas été facile à mettre en place (il n'a réellement existé que sur un territoire). Il faut noter qu'un tel pilotage (à l'échelon régional comme au niveau territorial suppose qu'aux différents niveaux décisionnels, les partenaires-pilotes introduisent de la souplesse dans leur modes de fonctionnement habituels (critères et circuits de prise de décision notamment), pour faciliter les choses sur le plan opérationnel et sur le terrain, de manière à globalement gagner en réactivité et efficacité.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>